



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



*Conseil
national
des missions
locales*

Séance plénière du Conseil national
des missions locales

Saint-Denis la Plaine, le jeudi 15 décembre 2005.

Sommaire

Intervention de Mme François de Veyrinas, présidente du CNML	3
Bilan 2005 du CNML, perspectives 2006	
Intervention de M. Dominique de Villepin, Premier ministre	7
Intervention de M. Gérard Larcher, ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle des jeunes	12
Intervention de M. Jean Gaeremynck, délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle	16
Bilan des groupes de travail du CNML	19
Situation des jeunes, Parcours 3, Europe	

Intervention de Mme Françoise de Veyrinas, présidente du CNML

Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre délégué à l'Emploi, mesdames, messieurs les présidents et chers collègues, monsieur le délégué général à l'Emploi et à la Formation professionnelle, monsieur le directeur général de l'ANPE, mesdames et messieurs les directeurs et directrices de l'administration, Mesdames, Messieurs.

C'est pour moi, M. le Premier ministre, un moment de très grande émotion et une immense joie de vous voir aujourd'hui présent à notre assemblée générale annuelle. À travers votre présence, je vois deux choses. D'une part, vous rendez hommage à ces femmes et à ces hommes qui, quotidiennement, depuis de nombreuses années, en moyenne depuis vingt ans, travaillent à accompagner les jeunes les plus éloignés de l'emploi vers un emploi stable. C'est donc pour nous, M. le Premier ministre, un très grand honneur que de vous recevoir ici dans les locaux du conseil national, mais surtout à la Plaine Saint-Denis, département autrement symbolique. D'autre part, votre présence aujourd'hui montre combien vous êtes déterminé à mettre la priorité sur l'emploi des jeunes.

Tous les ans à la même époque notre conseil organise son assemblée plénière afin de faire le bilan de l'année écoulée et tracer les perspectives de l'année à venir. Je souhaite vous donner deux chiffres. Chaque année, un peu plus de neuf cent mille jeunes, sachant que nous allons cette année frôler le million, sont reçus dans cinq cent quinze missions locales réparties dans toute la France. Je voudrais, si vous le permettez, remercier M. le ministre Gérard Larcher pour sa participation à nos travaux, pour son écoute et son aide précieuse. J'adresse également mes remerciements aux présidentes et présidents des missions locales et des associations régionales, aux animateurs régionaux, aux directeurs des missions locales ainsi qu'à leurs équipes. Ils travaillent, dans des conditions souvent difficiles, en direction des jeunes qui rencontrent, comme vous le savez, les plus grandes difficultés. L'emploi, la formation, le quartier parfois dans lequel ils vivent, le logement, la santé sont malheureusement des problèmes que cumule un seul et même jeune. Mais notre vocation est de rechercher au cœur de tous ces jeunes quel est l'élément positif que nous allons pouvoir revaloriser pour qu'ils aient leur place dans notre société.

Que toutes ces équipes soient remerciées pour leur participation à nos groupes de travail. Une assemblée générale est le bilan de toute une année et nous ne nous contentons pas de nous rencontrer une fois par an, nous avons bureaux et groupes de travail réguliers pour approfondir, comprendre, mieux connaître telle ou telle difficulté afin de tenter d'y apporter les meilleures réponses.

Je souhaite, bien sûr, remercier les membres du conseil national des missions locales, son bureau, le secrétariat du conseil, le secrétaire général Jean-Jacques Giannesini dont nous connaissons l'énergie et la force de conviction. Je peux vous dire qu'au bureau, nous n'avons pas intérêt à nous endormir car notre secrétaire général nous « booste » afin que nous avancions pour répondre au mieux aux besoins des jeunes.

Enfin, je tiens à remercier les administrations centrales pour leur aide régulière. Grâce à elles, nous avons des moyens d'agir. Elles sont représentées ici par M. Gaeremynck, Mme Charvet, M. Boissier, M. Butor, M. Madranges. Je voudrais excuser M. Charpy qui n'a pu être présent parmi nous aujourd'hui. Il faut que nous nous rappelions de ce début 2005 où le gouvernement a désigné les missions locales comme maître d'œuvre de l'accompagnement individuel des jeunes peu ou non qualifiés, ainsi que prévu dans le plan de cohésion sociale. C'est sous l'impulsion de Laurent Hénart, ancien secrétaire d'État à l'Insertion professionnelle des jeunes, dont nous voulons saluer ici l'action et la présence si efficace, que le gouvernement nous a mobilisés et motivés pour que nous dynamisions le réseau des missions locales.

En effet, la demande est claire. Sur cinq ans, nous devons accompagner huit cent mille jeunes jusqu'à l'emploi durable. C'est un défi que nous sommes prêts à relever. Pour ce faire, il m'a paru nécessaire de provoquer une rencontre nationale des acteurs concourant à l'insertion des jeunes sur tout le territoire. Il s'agissait de mobiliser au mieux le réseau et ses partenaires. C'est la raison pour laquelle nous avons tenu les 9 et 10 mai 2005 un colloque qui a rassemblé mille personnes. Nous avons travaillé en atelier avant de conclure ensemble cette réunion plénière. Le point d'orgue fut la signature du protocole 2005-2010. Nous sommes fiers de ce succès. Il a permis à l'État, à l'Association des Régions de France, à l'Assemblée des Départements de France, à l'Association des Maires de France, au Conseil national des missions locales de signer un protocole renouvelé redéfinissant pour les cinq prochaines années la nature du partenariat des missions locales sans lequel elles ne pourraient fonctionner. De nombreuses personnalités étaient présentes à cette manifestation et leur participation a montré notre volonté commune de faire converger tous les niveaux d'intervention. Nous sommes là pour accompagner les jeunes de 16-25 ans qui sont les plus éloignés de l'emploi, mais nous avons besoin de toutes et de tous car nous ne pourrions rien faire tout seuls.

Le conseil national avait besoin d'un renforcement significatif en moyens financiers et humains afin d'être opérationnel dans la mise en place du plan de cohésion sociale et, en particulier, du CIVIS. Votre arrivée, cher Gérard Larcher, a permis d'obtenir très rapidement satisfaction sur ces points. Je vous en remercie très sincèrement. Il fallait également un nouveau décret pour clarifier nos missions et créer un lien concret avec les Associations régionales des missions locales. Qui peut mieux répondre à cette attente que le conseil national à travers son rôle d'interface entre l'État, les collectivités territoriales et les missions locales.

J'en veux pour preuve la montée en charge du CIVIS. L'organisation des vingt-deux réunions régionales a permis de lever un certain nombre d'obstacles que rencontrent nos équipes techniques sur le terrain. Elle a également favorisé la concertation entre votre cabinet, les préfets, le secrétaire général du conseil national, la Mission Insertion Jeunes à la Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle, les directions régionales du travail, les directions régionales de l'ANPE, les élus, les présidents et directeurs d'associations régionales des missions locales, qui se sont retrouvés ensemble, région après région, pour voir comment le CIVIS avançait au niveau de leur territoire.

Pour avoir participé à l'une de ces réunions, je peux vous affirmer, M. le ministre, qu'elles sont extraordinairement riches. Chacun partage, chacun donne ses limites, mais chacun trouve auprès de l'autre la force de continuer, car l'objectif à atteindre était que nos jeunes signent le plus grand nombre possible de contrats CIVIS. Ce sont eux qui ont signé et c'est là qu'est toute la différence. Nous n'imposons pas, nous leur proposons, nous leur avons expliqué l'intérêt de ces contrats et ils ont signé avec nous. Le résultat est là. M. le Premier ministre, car cent mille CIVIS ont aujourd'hui été signés. De plus, l'année n'est pas terminée, ce qui signifie que nous allons dépasser ce chiffre dans les prochains jours.

Par ailleurs, vous avez demandé à l'ANPE et aux missions locales de recevoir tous les jeunes des zones urbaines sensibles afin de leur proposer des stages, des contrats aidés ou des emplois. Pour ce faire, nous avons organisé avec l'ANPE une réunion, à laquelle vous étiez présent, des soixante directeurs d'agences pour l'emploi et directeurs des missions locales opérant dans les quartiers défavorisés. Une fois de plus, ces points de rencontre sont indispensables. Chaque administration sur le terrain donne tout ce qu'elle a à donner à travers les missions qui lui sont confiées, mais lorsque nous pouvons ensemble initier cette dimension de partage, de réseau, de complémentarité, c'est toujours bénéfique, notamment pour les jeunes. Cette réunion a permis d'améliorer le partenariat entre nos deux réseaux pour accompagner au mieux encore les jeunes vers l'emploi durable.

Concernant les autres conventions signées, nous allons les faire vivre de manière plus conséquente en 2006. Nous avons signé un certain nombre de conventions avec les foyers de jeunes travailleurs et la Sonacotra sur la question du logement, question très aiguë s'agissant des jeunes que nous recevons dans les missions locales, sachant qu'il est très difficile d'obtenir un emploi lorsque l'on n'a pas de logement et inversement. Il est donc important de trouver des relais à travers, une fois de plus, la dimension de réseau. Nous avons également travaillé avec ADIA pour l'emploi intérimaire dont nous savons qu'il peut aussi être un premier déclencheur.

Nous avons également signé la Charte du service public de l'emploi pour lutter contre les discriminations. Quatre critères récurrents de discrimination touchent souvent ces jeunes de 16 à 25 ans. Ils sont trop jeunes, n'ont pas forcément suivi de formation, n'habitent pas forcément le bon quartier, et ont parfois des prénoms et des noms à consonance étrangère. Et c'est pire lorsqu'il s'agit d'une jeune fille. À nous de montrer autre chose. J'aimerais faire un clin d'œil à Toulouse, où cent vingt jeunes ont été invités la semaine dernière durant une journée à rencontrer soixante entreprises. Ceux-ci avaient suivi une formation de plusieurs jours pour apprendre à se valoriser, à mettre en avant leurs atouts. Ces entreprises n'ont pas toujours l'habitude de mener des entretiens avec des jeunes issus des quartiers défavorisés, mais si elles doivent leur dire non, il faut que ce refus soit positif. Après avoir questionné ces entreprises, il s'avère qu'elles ont trouvé la rencontre avec ces jeunes extrêmement enrichissante. Sur les cent vingt jeunes, la moitié d'entre eux a obtenu un emploi et l'autre moitié est restée en contact avec ces entreprises. Nous avons, à travers cette expérience, touché à la fois le jeune et le monde de l'entreprise qui a parfois un peu peur de nos jeunes.

Après avoir signé cette Charte du service public et de l'emploi pour lutter contre la discrimination, nous allons mettre en place des groupes de travail au niveau de notre conseil. Nous participons par ailleurs à la Commission de labellisation des Maisons de l'Emploi. Je rappelle que le conseil national s'est prononcé en faveur de la participation des missions locales au fonctionnement de ces Maisons de l'Emploi en tant que membre fondateur avec voix délibérative au conseil d'administration.

Enfin, chaque année le Conseil national des missions locales a un stand au congrès des maires. Notre présence au sein de ce congrès est destinée, d'une part, à nous faire connaître et, d'autre part, à nous faire reconnaître. Nous avons eu l'honneur de recevoir M. Gérard Larcher et de lui faire une démonstration de l'outil informatique national Parcours 3, qui nous permet à tout moment de savoir où nous en sommes au niveau de l'accueil des jeunes et de la suite donnée à ces accueils.

Voilà donc un aperçu des principales actions menées durant l'année qui s'achève. Permettez-moi de dire très rapidement quelques mots sur l'avenir. Un certain nombre d'actions et d'objectifs très concrets à atteindre sont en préparation. Tout d'abord, le renouvellement de la convention de co-traitance avec nos partenaires de l'ANPE. Nous sommes complémentaires et beaucoup de missions locales bénéficient de la présence très assidue de l'ANPE au sein de leur conseil d'administration. Nous devons donc continuer à travailler avec nos partenaires de l'ANPE. Nous devons traiter de tous les sujets, notamment des conventions PARE/PAP, des espaces jeunes, des plates-formes de vocation. S'agissant de ces dernières, un autre clin d'œil en direction de Toulouse où nous avons, au niveau de l'hôpital, besoin de cinq cents jeunes dans les emplois aidés. Un tiers est passé sur les plates-formes de vocation. Et les responsables des ressources humaines de l'hôpital m'ont dit qu'elles n'avaient jamais vu des jeunes aussi motivés, aussi bien sélectionnés et aussi bien dans leur poste. Sachant que lorsqu'ils sont bien, ils font ensuite leur chemin.

J'évoquerai également, dans le cadre de notre partenariat avec l'ANPE, les entretiens menés auprès des jeunes dans les zones urbaines sensibles. C'est la suite de la réunion que vous avez vous-même présidée l'autre jour. Cette collaboration entre les deux réseaux doit être

exemplaire. Nous devons nous accorder sur la manière d'orienter les jeunes d'une agence locale pour l'emploi vers la mission locale. Il faut que nos façons d'accueillir ces jeunes soient complémentaires et que nous soyons à même de déterminer à quel moment un jeune sera le mieux aidé dans son parcours. Les modalités d'utilisation des plates-formes de vocation au profit des missions locales devront être précisées. Nous devons également, à travers ce travail mené avec l'ANPE, réserver un nombre important de contrats aidés aux jeunes CIVIS. Il ne suffit pas de leur avoir fait signer un contrat, il faut maintenant que nous aboutissions rapidement à des solutions concrètes.

Ces jeunes des missions locales ont rencontré des échecs familiaux, scolaires, des difficultés en termes de logement, de quartier, de santé. La dernière porte qu'ils poussent est souvent celle de la mission locale et nous n'avons pas le droit de les décevoir. C'est bien l'objectif que se fixent toutes nos missions locales ainsi que nos chargés de mission. Nous avons besoin de ce réseau, de cette dimension, de travailler avec l'ANPE l'accès effectif de nos publics aux différents contrats, à l'offre d'emploi, à l'emploi. S'agissant des offres d'emploi, je n'en citerai que trois. D'une part, celles des secteurs confrontés à des difficultés de recrutement. Faisons en sorte que toutes ces professions viennent vers nos chargés de mission et vers les jeunes pour leur dire qu'il existe de beaux métiers sur lesquels il ne faut pas faire l'impasse. D'autre part, les emplois générés par les chantiers de rénovations urbaines. Ce sont leurs quartiers et ils doivent pouvoir y participer. Enfin, les embauches par les entreprises qui se créent dans les zones urbaines sensibles, voire dans les zones franches urbaines. Je connais une zone franche urbaine où nous en sommes aujourd'hui à sept cent vingt-huit emplois créés en deux ans, dont 42% sont occupés par des personnes issues de ces quartiers.

Nous avons encore des progrès à faire au niveau des jeunes, mais voilà quelles sont les perspectives concrètes pour permettre aux jeunes en CIVIS de s'engager résolument dans leur projet d'insertion professionnelle. Le conseil national souhaite travailler avec tous ceux qui concourent à l'insertion des jeunes afin que la mobilisation soit totale. Pour ce faire, nous allons, en 2006, renforcer notre travail avec l'Éducation nationale, la Défense nationale et les branches professionnelles ayant du mal à recruter de la main-d'œuvre. Ce sont nos trois axes prioritaires pour l'année à venir. Il s'agit de revivifier les conventions qui nous unissent et surtout de les appliquer de manière très pragmatique au niveau local des bassins d'emploi. Nous relancerons également le parrainage, outil efficace pour l'accès à l'emploi et la lutte contre les discriminations. Grâce à cette collaboration étroite, les missions locales seront mieux à même d'identifier les jeunes en danger d'exclusion. Elles doivent pouvoir intervenir auprès d'eux avant qu'il ne soit trop tard et les suivre de façon professionnalisée.

Au cours de l'an prochain, le conseil national abordera un autre sujet, à savoir la déclinaison du protocole 2005-2010. Maintenant qu'il est écrit, qu'il est partagé, il nous faut en effet le décliner. Il est aujourd'hui important que chaque région puisse mettre en place ce protocole afin de répondre au mieux aux attentes des jeunes, avec les conseils généraux et les communes, en lien avec les directions régionales du travail, et de la formation professionnelle, les associations régionales et le Conseil national des missions locales.

Le dernier dossier important que nous voudrions voir réactiver est celui de l'évaluation. Pour vous entendre régulièrement, je sais que ce sujet vous tient à cœur. Il est un élément extrêmement important dans le domaine de la politique de la ville et de l'insertion des jeunes. Un document a été réalisé avec la DARES, grâce à la ténacité d'une présidente des missions locales, Annie Lange que je tiens à remercier ici. Nous devons maintenant faire le nécessaire pour que les équipes des missions locales s'en emparent de façon concrète, car aucun projet ne peut aboutir sans une réelle évaluation.

Voilà, M. le Premier ministre, ce que je souhaitais, au nom de tous les membres du conseil national, vous dire en termes de bilan et de projet. Chaque jeune sortant de la précarité nous rapproche de notre objectif commun. Il s'agit d'un travail de longue haleine qui demande

patience, volonté et ténacité. Nous savons, M. le Premier Ministre et M. le ministre Larcher, que vous n'en manquez pas. Mais rassurez-vous, nous n'en manquons pas non plus. Sachez que tous ici, nous assumerons nos responsabilités et ferons le maximum pour accompagner les jeunes et les aider à trouver une juste place dans la société.
(*Applaudissements*).

Intervention de M. Dominique de Villepin, Premier ministre

Mme la présidente, M. le ministre et cher Gérard, Mmes et MM. les présidents des missions locales et de PAIO, chers amis, d'abord merci, chère Françoise, de ces paroles dynamiques et de ce tour d'horizon très complet qui me permet de bien prendre la mesure de l'engagement qui est ici le vôtre, chacune et chacun. Permettez-moi également de vous dire tout le plaisir que j'aie de participer à cette séance plénière du conseil national des missions locales, et je me réjouis de la parution ce matin au journal officiel du décret relatif à votre conseil. Je sais qu'il était très attendu.

Ma priorité, notre priorité ainsi que je devrais plutôt le formuler, c'est bien sûr l'emploi. Et dans ce combat que le gouvernement mène depuis six mois, je veux, comme premier mot, vous dire merci, car je sais ce que nous devons à chacune et à chacun d'entre vous, et je sais aussi à quel point ce combat est difficile. Mme la présidente, vous avez dit à quel point l'engagement humain est parfois difficile et douloureux. Nous savons aussi, et c'est sans doute ce qui nous mobilise tous, que lorsqu'une main se tend, qu'un accompagnement se fait, au bout du chemin une vie se trouve transformée. Personne mieux que vous ne connaît les difficultés de cette tâche, difficultés que vous vivez au quotidien, et le souci qui est le vôtre d'apporter, en contrepartie, des réponses concrètes, pragmatiques à chacune de ces difficultés. Pour gagner la bataille de l'emploi dans laquelle nous sommes engagés, nous avons donc plus que jamais besoin de vous, besoin de chacune et de chacun d'entre vous.

Dans cette bataille, je veux faire de l'insertion professionnelle des jeunes une priorité de l'action du gouvernement. Et s'il y a parfois ici et là un certain scepticisme sur les premiers résultats, c'est sans doute en grande partie parce que la vraie mesure de la baisse du chômage et de la bataille pour l'emploi, ce sont les jeunes. Et tant que nous ne toucherons pas du doigt le changement profond concernant les jeunes, nous n'aurons pas le sentiment que quelque chose a vraiment changé. Nous le voyons dans nos vies personnelles, dans nos vies familiales, la préoccupation des grands-parents, des parents ; c'est d'abord le problème de leurs enfants et petits-enfants, de ces jeunes qui ont des difficultés pour rentrer sur le marché de l'emploi, qui y rentrent trop tard ou qui, lorsqu'ils y rentrent, y font parfois des expériences amères. C'est en particulier la raison pour laquelle, sur la question des stages, nous voulons réaliser une charte des stages qui permettra véritablement de fixer les droits et les devoirs.

Dans cette bataille pour l'insertion professionnelle des jeunes, nous avons voulu déjà apporter un certain nombre de réponses fortes. Même si je sais qu'il faut aller beaucoup plus loin. Cinquante-sept mille jeunes chômeurs de longue durée ont été reçus par les missions locales et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation. Le contrat d'accompagnement d'emploi vers l'emploi jeune a déjà permis à trente mille d'entre eux de retrouver une activité. Par ailleurs, comme vous l'avez dit, Mme la présidente, cent mille CIVIS ont été signés en six mois.

Nous avons également créé – et c'est une initiative très utile – le dispositif Défense Deuxième Chance qui offre à des jeunes en difficulté une formation professionnelle et citoyenne. Quatre centres ont été ouverts depuis septembre 2005. Notre objectif avec Michèle Alliot-Marie est d'accueillir dix mille jeunes d'ici la fin de l'année 2006. Je crois que c'est une initiative importante parce que nous avons tout simplement tiré les leçons de ceux qui réussissaient dans les Dom Tom et constaté que nous avions du mal à atteindre un certain nombre de jeunes

en difficulté qui restaient réticents à toutes les approches, toutes les tentatives destinées à les ramener vers le marché de l'emploi. En voyant ces jeunes filles et ces jeunes garçons, j'ai pu observer la transformation en quelques jours. Enfin on s'occupait d'eux, enfin on leur montrait le chemin, enfin il y avait une discipline, des horaires. C'est l'une des premières fois dans ma vie où j'ai entendu des jeunes me dire : « avant, nous galérions et aujourd'hui nous nous réveillons à six heures du matin et nous sommes contents ». C'est sans doute la plus belle satisfaction que nous puissions avoir.

Nous avons également mis en place un crédit d'impôt de mille euros pour les jeunes qui s'orientent vers les métiers en tension ; ces métiers en pénurie, en souffrance. Constaté que des emplois existent dans notre pays et que ces emplois ne peuvent être satisfaits n'est pas acceptable. Nous devons donc mieux réaliser l'adéquation entre l'offre et la demande. Enfin, nous avons créé un nouveau contrat de travail, le Contrat nouvelle embauche, qui a fait beaucoup jaser et qui a surpris et un peu bousculé les lignes habituelles. Comme vous l'avez compris, il s'agissait de consolider l'emploi tant du côté de l'employeur que du côté de l'employé, avec une valorisation des droits de l'employé au fur et à mesure du temps qui passe. Il bénéficie en particulier aux jeunes en leur permettant de faire leurs preuves et de gagner la confiance de leur employeur. C'est la raison pour laquelle nous avons ciblé plus particulièrement notre effort sur les très petites entreprises, où le lien humain, -que ce soit chez les artisans, les professions libérales, les commerçants, fait que l'on n'a pas envie de jeter comme un kleenex le jeune salarié qui a commencé sa vie dans l'entreprise.

Toutes ces mesures commencent à porter leurs fruits. Depuis mai dernier, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans a baissé de près de 8%, ce qui représente au total près de cent trente mille demandeurs d'emploi en moins. Ce n'est qu'un début, il faut aller beaucoup plus loin. Nous savons bien que le cap des six mois n'est pas suffisant pour crédibiliser une tendance. En revanche, le cap d'une année permet véritablement de montrer que le processus est engagé et irréversible. Pour autant, compte tenu des attentes, des frustrations, des impatiences, nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette situation. Le taux d'emploi des jeunes en France reste l'un des plus bas d'Europe et le taux de chômage est particulièrement élevé pour les jeunes peu ou pas diplômés. Nous le voyons dans les quartiers qui comptent 40 ou 50% de chômeurs. Les événements que notre pays a connus ces dernières semaines nous l'ont bien montré. Notre société ne fait pas suffisamment de place aux jeunes, elle ne leur offre pas assez d'opportunités, et c'est bien à cela qu'il faut s'atteler en priorité. Les missions locales ont un rôle central à jouer dans la lutte contre le chômage des jeunes.

Au sein du service public de l'emploi, vous êtes un lieu privilégié pour accueillir les jeunes, pour leur offrir un accompagnement personnalisé et pour les guider vers l'emploi. J'insiste sur le mot « accompagnement personnalisé » parce que c'est, à mon sens, le fil directeur de l'action gouvernementale. En matière d'emploi, en matière d'éducation, en matière de solidarité, quand on s'adresse à ceux qui ont le plus de difficulté, nous avons tous, pour nous gouverner, les principes républicains. Nous y sommes attachés, nous sommes dans la République, la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, l'égalité des chances, et nous voulons faire vivre ces principes. Mais dans la vie quotidienne, nous le découvrons année après année, il y a des situations différentes. Et si nos principes républicains ne sont pas éclairés par l'exigence d'accompagnement personnalisé pour, qu'au-delà des droits de tous, il y ait l'accompagnement de chacun, cela signifie que la République ne fait pas son travail, qu'elle ne s'incarne pas, qu'elle ne s'adapte pas à des situations et à des exigences différentes. C'est donc une exigence qu'il nous faut faire vivre et, grâce au soutien des élus locaux, nous devons donner une véritable cohérence à l'ensemble des initiatives en faveur de l'emploi et de la formation.

Comme en témoigne le protocole que vous avez signé en mai dernier avec les régions de France, les départements de France, et l'association des maires de France, il nous faut encore

davantage renforcer cette cohérence en coordonnant votre action avec celle des agences locales pour l'emploi. Il y a là des synergies évidentes, des complémentarités qu'il faut encore développer. Pour aller plus loin et pour faire reculer le chômage des jeunes, j'ai également demandé aux partenaires sociaux de me faire des propositions pour construire, avec Jean-Louis Borloo et Gérard Larcher, un plan d'action concertée pour l'emploi des jeunes avant le 1^{er} juin 2006. Nous devons mettre toute notre énergie, toutes nos bonnes idées pour définir ce qui pourrait changer la donne dans le cadre de ce plan.

Je sais que vous serez à la hauteur, que vous saurez répondre aux immenses attentes des jeunes afin de les aider à trouver ou retrouver une place dans notre société. Dans les quartiers sensibles, où le taux de chômage des jeunes est particulièrement élevé, nous devons faire un effort supplémentaire, notamment à travers la mission « Emploi quartier ». Avec l'ANPE, vous recevez tous les jeunes des zones urbaines sensibles, ceux qui le souhaitent, dans les trois mois afin de leur proposer une solution d'emploi, de formation ou un stage. Nous devons utiliser tous les outils à notre disposition, le CIVIS, les contrats en alternance, les plates-formes de vocation. Ces dernières sont, en effet, une révolution. Quand on reçoit des jeunes qui ont vu les portes se fermer une à une à cause du diplôme qu'ils n'ont pas, de l'expérience qu'ils n'ont pas, de la qualification qu'ils n'ont pas, qu'on leur propose de se mettre autour d'une table et de faire un certain nombre de tests pour voir ce qu'ils aiment, dans quel domaine ils sont bons, et qu'à la fin de la journée on leur annonce qu'ils sont chacun formidables dans un domaine particulier et dans la voie vers laquelle ils seront dirigés, qu'ils vont pouvoir exprimer cette qualité, ces jeunes, peut-être pour la première fois depuis des années, ont le sentiment d'être bons à quelque chose. Et c'est formidable de se sentir bon à quelque chose quand on s'est vu le plus souvent botté le train ou quand on se cachait pour ne pas recevoir la copie en fin de parcours alors que toutes les bonnes notes avaient été égrenées et que celles restées au fond du paquet étaient qualifiées de désespérantes par tel ou tel professeur. Donc, être bon dans quelque chose, permettre de connaître les qualités parfois cachées que l'on n'a pas décelées avant à travers ces plates-formes de vocation est une magnifique révolution.

Vingt mille contrats d'accompagnement vers l'emploi et contrats d'avenir seront réservés aux habitants de ces quartiers et c'est également une bonne nouvelle que nous pouvons communiquer. Vous pourrez aussi vous appuyer sur des moyens d'action renforcés, comme le recrutement de deux mille référents supplémentaires et la création du Fonds pour l'Insertion professionnelles des jeunes. On a besoin de s'adresser à des gens qui savent, qui peuvent guider dans ces situations difficiles. Le gouvernement entend appuyer vos efforts à travers une action déterminée en faveur de l'égalité des chances. En accord avec le Président de la République, j'ai décidé de faire de l'égalité des chances la grande cause nationale de l'année 2006. Le projet de loi pour l'égalité des chances, qui sera présenté en conseil des ministres début janvier, nous permettra d'agir dans trois directions privilégiées. La première, c'est développer l'activité dans les quartiers. C'est la meilleure réponse au problème de l'emploi. Créer de l'activité, c'est bien sûr créer des perspectives d'emploi, et nous avons décidé de renforcer le contrat jeune en entreprise. L'aide mensuelle de l'État versée aux entreprises qui embauchent des jeunes en CDI sera augmentée et atteindra désormais cent euros par mois pour un jeune qualifié et deux cents euros pour un jeune non qualifié. Ces sommes seront doublées pour les jeunes résidant dans une zone urbaine sensible.

Je souhaite également que tous les jeunes des quartiers sensibles puissent bénéficier du contrat jeune en entreprise jusqu'à 25 ans, quel que soit leur niveau de diplôme. Faisons sauter la barrière qui existait auparavant pour donner des chances supplémentaires à ces jeunes. Nous voulons aussi faire de ces quartiers de véritables lieux de vie et d'activité. Pour ce faire, nous avons décidé de créer quinze zones franches urbaines. J'ai visité celle de Toulouse, j'ai vu concrètement les initiatives, comme dans beaucoup d'autres lieux de France.

C'est vrai qu'il y a là un dynamisme, un esprit d'entreprise extrêmement important. Nous prolongerons jusqu'en 2011 et nous améliorerons les dispositions prévues dans les zones franches existantes. J'ai constaté au fil des années que le différentiel d'avantages s'amenuisait par rapport aux autres lieux du territoire. Nous voulons donc redonner à la zone franche sa spécificité, ses atouts pour attirer les entreprises et faire en sorte que plus d'emplois soient créés. Nous faciliterons également la création d'entreprise, l'implantation des commerces et des multiplex dans ces quartiers. C'est en faisant bouger les choses, en attirant les uns et les autres qu'un mouvement, qu'une dynamique se créent.

La seconde direction, également très importante, ce sont l'éducation et la formation. Nous devons donner à chaque jeune les moyens de construire un projet à la hauteur de ses talents. D'abord, nous voulons permettre à chaque jeune de choisir la voie qui lui convient. Aujourd'hui, trop de jeunes avancent dans la vie au doigt mouillé. Et quand je dis cela, je devrais souligner à quel point c'est un facteur d'inégalité, car c'est souvent papa et maman chuchotant à l'oreille de l'enfant : « Tu dois faire cela car je sais, je connais, j'ai l'expérience de ». Mais il y a aussi tous ceux dont les parents ne chuchotent pas, ne connaissent pas et n'ont pas l'expérience de. Et ceux-là s'orientent mal dans la vie. C'est un énorme travers national que ce défaut d'orientation. La première question posée à un jeune enfant est ce qu'il veut faire plus tard. Il y a ceux qui veulent être pompier et ceux qui n'ont pas d'idée. Tous ceux qui ont des idées sans débouchés et ceux qui n'en ont pas se retrouvent en grande difficulté. La caricature, c'est ce qui se passe, malheureusement, dans le domaine du sport et de l'éducation physique, où des milliers, voire des dizaines de milliers de jeunes s'engouffrent dans une voie pour finalement découvrir que dans le concours de l'année à venir, seulement quelques dizaines de postes vont s'ouvrir. Et tous ces jeunes découvrent trop tard, une fois formés, une fois leur vocation fortifiée, que ce n'est pas la bonne voie, que ce n'est pas celle dans laquelle on aurait dû les orienter. Avant que chaque jeune ne s'engage, il est extrêmement important de faire en sorte qu'il sache ce qu'il y a au bout, ce qu'on pourra lui proposer, les attentes des entreprises, de la société, les besoins existants en termes d'emploi. Il faut donc faire de l'orientation un chantier prioritaire. Un portail de l'orientation regroupera toutes les informations sur les filières et leurs débouchés professionnels. Chaque université disposera également d'un service de l'orientation et des stages. Ce service public de l'orientation devra être opérationnel au 1^{er} septembre 2006.

Nous voulons aussi diversifier les parcours pour permettre à chaque jeune d'exprimer ses talents. L'apprentissage constitue une filière d'excellence et une voie royale pour accéder à l'emploi. Il s'est déjà considérablement développé dans notre pays. Le nombre d'entrées en apprentissage ces deux derniers mois a augmenté de près de 7% par rapport à la même période en 2004. Pour ouvrir davantage encore cette voie, nous avons créé l'apprentissage junior à 14 ans, qui sera mis en place dès la rentrée 2006. Croyez bien que cette décision n'a pas été prise au hasard. Nous avons écouté et entendu toutes les inquiétudes, toutes les craintes, toutes les réticences et nous avons voulu dans le projet qui est le nôtre intégrer le lien avec l'Éducation nationale, le maintien du collège unique, le fait que la première année soit une année d'initiation qui permettra véritablement de fortifier une vocation, le fait qu'au bout des deux années d'apprentissages il soit possible de rejoindre le collègue général si on le souhaite, donc la réversibilité du processus. Je veux que nous soyons davantage force de proposition vis-à-vis de jeunes qui, parfois, n'en peuvent plus de la voie dans laquelle ils se sont engagés, qui ne veulent pas être assis sur les bancs du collège parce qu'ils souhaiteraient faire autre chose à ce moment-là. Ce qui ne veut pas dire qu'ils n'auront pas la vocation de poursuivre des études par ailleurs. Quand j'ai annoncé il y a deux jours la décision d'un droit universel à la formation, j'ai pensé en priorité à ces jeunes qui allaient choisir l'apprentissage pour qu'au bout de deux ans d'expérience, ils aient la possibilité d'avoir accès à un droit à la formation, à un crédit formation d'une année, qu'ils prendront quand ils le souhaitent et qui

leur permettra éventuellement de réorienter, d'acquérir une compétence spécifique supplémentaire.

Élargissons le choix offert aux jeunes en fonction de leur sensibilité, de leur tempérament. Je constate, après avoir écouté les enseignants de collège et tous ceux qui sont au contact de ces plus jeunes, qu'ils soutiennent cette idée. Certains, au contraire, voient les choses d'un peu plus loin et sont plus réticents. Donc, intégrons toutes ces réticences. Une bonne décision est celle qui se nourrit de toutes les craintes et répond à ces difficultés. Je crois que nous aboutissons aujourd'hui à un projet d'apprentissage à 14 ans prenant en compte toutes ces difficultés.

Nous allons également créer un service civil volontaire, tel que l'a voulu le Président de la République. Là encore, nous tirons les leçons des dernières années. Il offrira aux jeunes qui le souhaitent une formation, un accompagnement vers l'emploi. Ce service civil sera composé de différentes branches et offrira une gamme de possibilités. Je veux pouvoir faire accéder à ce service non seulement les jeunes en difficulté, Défense Deuxième Chance, mais aussi des jeunes ayant eu plus de chance, qui sont parfois nés avec une petite cuillère en argent ou en or dans la bouche et qui, eux, auront à cœur d'accompagner les autres. Et c'est ce qui est formidable dans le service national. Nous sommes un certain nombre à l'avoir fait. Le service en question concernera les garçons et les filles, et que le jeune ait fait polytechnique, l'ENA, qu'il ait un CAP ou pas le moindre diplôme, l'important est de se retrouver ensemble et de s'entraider.

Enfin, je veux développer le droit à la formation d'une durée d'un an, le crédit formation pour tous ceux qui n'auraient pas eu la possibilité de poursuivre leurs études au-delà de 16 ans, à condition qu'ils aient déjà une expérience professionnelle d'au moins deux ans. La formation est d'autant plus utile qu'elle peut s'appuyer sur une connaissance du milieu professionnel.

Troisième direction, la lutte contre les discriminations. Trop de jeunes souffrent de discrimination pour accéder à l'emploi, au logement ou même aux loisirs. J'ai souhaité que les pouvoirs de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité soient renforcés. Elle pourra sanctionner les discriminations par des amendes pouvant aller jusqu'à 25 000 euros. Enfin, nous souhaitons encourager la signature de la Charte de la diversité par les entreprises, ainsi que l'expérimentation des CV anonymes. Tous les moyens sont bons pour faire évoluer les mentalités. Les discriminations sont un problème de mentalité et il faut là aussi faire bouger les lignes et chaque fois que nous pourrons le faire, nous marquerons des points.

Pour coordonner notre action et faire vivre l'égalité des chances dans notre pays, nous mettrons en place l'Agence de la cohésion sociale et de l'égalité des chances. Elle sera un interlocuteur privilégié pour les élus locaux. Il ne s'agit pas de créer un nouvel échelon, une nouvelle usine à gaz, mais de regrouper un certain nombre de dispositifs existants pour que nous ayons véritablement le bénéfice de cet interlocuteur unique.

Mmes et MM., chers amis, nous le savons, le chemin vers l'emploi est difficile. Il est en particulier difficile pour les jeunes de notre pays. Avant de trouver un emploi correspondant pleinement à leurs ambitions et à leurs vocations, ils doivent souvent faire plusieurs expériences, faire preuve de détermination et de patience. C'est la raison pour laquelle votre rôle d'accompagnement est fondamental. Dans cette bataille pour l'emploi, je vous le redis, je sais que je peux compter sur vous, sur chacune et chacun, sur votre compétence, sur votre expérience, sur votre détermination. Nous marquons des points. Le chômage recule, la croissance reprend. Nous avons eu au troisième trimestre de cette année le plus fort taux de croissance des grands pays européens. Il convient de redoubler d'effort pour offrir à chaque jeune un avenir à la hauteur de ses talents. Je sais que dans cette mobilisation, vous répondez présent. Mais permettez-moi en cette période de l'année de vous dire d'abord merci pour le travail accompli, merci au nom de tous nos compatriotes. C'est un travail formidable qui est

fait par chacune et chacun d'entre vous. Et permettez-moi également de vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année. Merci Françoise, merci à vous.

(Applaudissements)

Françoise de Veyrinas

Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous voulons, M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes, du fond du cœur vous dire un immense merci pour la rapidité avec laquelle vous prenez en compte nos demandes, pour la rapidité avec laquelle vous les faites étudier et réaliser. Vous avez pris toute la mesure de ce qu'était une mission locale. Je vous remercie des visites que vous avez faites et de celles que vous continuerez à faire. Un ministre qui se déplace dans une mission locale, c'est un signe d'encouragement, une reconnaissance pour ceux et celles qui y travaillent au quotidien, une reconnaissance pour un conseil d'administration, un moment aussi pour eux d'affirmer leur politique, d'affirmer ce qu'ils font. On est obligé de faire un petit retour sur soi pour accueillir un ministre et lui présenter ses actions. Vous nous aidez en ce sens et vous nous aidez également beaucoup en nous écoutant et en faisant en sorte que le Premier ministre prenne en compte nos demandes. 2005 a été une année formidable, mais il va falloir faire encore mieux en 2006.

Intervention de M. Gérard Larcher, ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle des jeunes

Mme la présidente du Conseil national des missions locales, M. le président de l'Union nationale des missions locales, Mmes et MM. les présidents des missions locales et de PAIO, Mmes et MM., je crois que le M. le Premier ministre, en réaffirmant la priorité de l'emploi, vient de saluer et a pleinement pris la mesure de votre mobilisation, qui n'amène non pas à cent mille, mais, lundi, à cent dix mille quatre cent vingt-deux CIVIS signés en France métropole et outre-mer. Ce qui me conduit à dire que le couperet des cent mille que vous craigniez n'a pas fonctionné et que le droit de suite que vous m'aviez demandé a pu fonctionner.

J'ai bien entendu votre discours sur les priorités que vous vous êtes fixées pour 2006. Je crois qu'il n'y aura aucune difficulté à ce que vos priorités rencontrent les nôtres. Vous l'avez senti au travers des propos de M. le Premier ministre. Le résultat obtenu, que je vous annonçais sur le tableau des entrées cumulées en CIVIS au 13 décembre 2005, est le fruit de la volonté des présidents, des directeurs et de l'ensemble des agents des missions locales et de PAIO pour réussir la mise en place du dispositif. Sans parler de la mission locale de Rambouillet, qui est mon Toulouse à moi, j'ai pu, sur l'invitation de votre vice-président Gérard Willmann, me rendre à Romans dans un foyer de jeunes travailleurs et constater qu'à la fois l'engagement vis-à-vis des jeunes et la question du logement sont essentiels. Nous constatons les efforts réalisés concrètement sur le terrain.

Je souhaite que nous allions plus loin. En juin dernier, nous nous étions rencontrés, à la suite de Laurent Hénart, et je vous remercie d'avoir souligné la qualité du travail que Laurent a réalisé qui a permis, à travers le texte de cohésion sociale et les dispositifs mis en place, de mobiliser les crédits pour que nous puissions travailler encore plus, et notamment avec l'Agence nationale pour l'emploi. À la rentrée, au cours d'un déjeuner convivial avec le bureau du CNML, nous avons fait ce point intermédiaire sur le CIVIS, sur le recrutement des deux mille référents, sur la mise en place du Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes et l'allocation CIVIS. J'étais présent le mois dernier à votre conseil d'administration pour échanger sur la formule « pas de jeunes sans solution plus de trois mois ». Aucun ne doit passer au travers des mailles d'un filet de sécurité, mais nous sentons bien, en additionnant

l'ensemble des fichiers, qu'il nous manque 49% des jeunes dans un certain nombre de quartiers. C'est une véritable préoccupation et nous devons trouver des réponses au-delà des mots pour savoir comment ramener un maximum de ces jeunes au travers de ces éléments de sécurisation.

J'ai écrit, le 17 juin dernier, à chacun des présidents des missions locales et de PAIO pour que nous partagions la puissance et le renforcement de la puissance d'un réseau. J'entends poursuivre le dialogue et je vais de nouveau écrire personnellement à chaque président des missions locales et de PAIO pour préciser les objectifs généraux fixés par l'État dont vous avez entendu l'essence. J'ai également demandé que soit organisée une rencontre nationale avec tous les présidents de missions locales et de PAIO dans les premières semaines de l'année pour que nous ayons ce temps de partage. En effet, chaque président est pour nous un partenaire qu'il convient d'entendre, de respecter, qui a ses responsabilités propres, et nous souhaitons renforcer la qualité de nos relations.

Une ou deux personnes semblaient sceptiques face aux propos du Premier ministre, se demandant s'il allait réussir le service public de l'orientation. Nous n'avons pas le choix et nous allons le faire. Ce qui veut dire aussi se décroiser, c'est-à-dire clairement flécher l'orientation du jeune. Pour revenir aux enseignements que nous devons tirer des événements récents qu'évoquait le Premier ministre et que nous avons tous en tête, quelles sont les perspectives d'insertion professionnelle pour les jeunes en ZUS ? Contrats de travail, formation, stages, accompagnement en CIVIS. Nous sommes à près de vingt-cinq mille jeunes en ZUS aujourd'hui accompagnés par le CIVIS. Comme l'a dit le Premier ministre, le contrat jeune en entreprise va être aménagé. Très concrètement, nous doublons pour tous les bénéficiaires habitant dans une zone urbaine sensible, et ce quel que soit le niveau de diplôme.

D'autre part, nous mettons vingt millions d'euros supplémentaires dans le budget pour le Fonds d'insertion professionnelle des jeunes. C'est-à-dire que nous passons de cinquante à soixante-dix millions d'euros. Des moyens sont consacrés au financement du plan d'action concertée que les préfets ont à préparer et à mettre en place dans le cadre du service public de l'emploi. De plus, nous lançons une opération d'out placement pour cinq mille jeunes diplômés en ZUS qui ne trouvent désespérément aucun emploi. Etre allé jusqu'à Bac+5 pour ces jeunes a nécessité beaucoup plus d'effort que pour mon fils, par exemple, qui vient de terminer Bac+5. Nous y mettons douze millions d'euros. Cette opération s'appuiera sur des prestataires spécialisés qui seront chargés d'accompagner les jeunes diplômés ou qualifiés au niveau Bac+3 et au-delà jusqu'à l'emploi durable.

Ce suivi spécifique sera mené en complément de l'action générale que vous conduisez vous-mêmes et l'ANPE. Nous entendons faire de ce dispositif volontariste un geste républicain fort afin que les jeunes diplômés des ZUS ne fassent pas partie de ces exclus de la République. Afin de faciliter votre action, que va-t-il se passer du côté des entreprises ? Que va-t-il se passer du côté des administrations publiques dans le cadre des différents dispositifs ? Va-t-on faire son marché vers les plus diplômés et laisser les autres sur le bord de la route ? S'agissant des entreprises, j'ai rencontré les représentants du MEDEF, de la CGPME, de l'UTA, les branches professionnelles et les entreprises qui ont signé la Charte de la diversité ou pris des engagements pour développer toutes formes d'alternance et de professionnalisation, et je leur ai demandé, au-delà de la charte, de concrétiser leurs engagements de manière très forte. Le Premier ministre vient également de le faire.

Par ailleurs, j'ai adressé hier un courrier à cinq cent trente-neuf maires, ayant au moins une ZUS sur leur territoire, pour sensibiliser les services communaux en direction des jeunes et organiser des forums entreprises locales jeunes en recherche d'emploi. Nous ne pouvons rien faire sans l'implication des élus locaux. Mon expérience d' élu local, de président des maires

d'un département m'amène à penser qu'ils sont des maillons tout à fait essentiels, qu'ils soient maires ou présidents de communauté de communes ou d'agglomérations.

Je souhaite pouvoir signer avec les collectivités locales, dans le premier semestre 2006, des contrats d'objectifs et de moyens, comme nous l'avons fait sur l'apprentissage dans la quasi-totalité des régions. Ces contrats me semblent être un bon moyen de donner de la visibilité aux missions locales qui, rassurées sur leurs financements, pourront travailler avec une sérénité et une efficacité accrues. Lors de votre conseil, j'avais pris note de vos préoccupations concernant le Fonds social européen. J'ai évoqué avec le Premier ministre la pérennisation de ce fonds, sachant qu'il reste une variable d'inquiétude, notamment dans un certain nombre de régions. Nous devons donc travailler sur cette question, notamment dans les régions qui rencontrent le plus de difficultés et pour lesquelles ce fonds social est un véritable outil.

Au-delà de l'opération « pas de jeunes sans solution », je considère qu'au bout de trois mois il est nécessaire que vous soyez associés au plan d'action concertée pour l'accompagnement des jeunes vers l'emploi que le Premier ministre a présenté aux partenaires sociaux dans le cadre de la Commission nationale de la négociation collective et pour lequel nous entamerons avec Jean-Louis Borloo des concertations à partir de la fin janvier. Naturellement, l'apport des missions locales est important. Je n'oublie pas la question de la part de contrat aidé pour qu'à l'issue des parcours CIVIS, nous ne nous retrouvions pas devant la signature d'un second parcours comme unique solution.

D'autre part, s'agissant de la question du logement, que j'ai évoquée lundi à Romans, je vais refaire le point avec l'Union des jeunes travailleurs. Nous avons des dispositifs dans le texte « logement », notamment pour la garantie LOCAPAS. Il faut que nous mettions ensemble en place un volet pour les jeunes et que très concrètement vous nous disiez comment aller au-delà de l'accord dix mille places à partir du moment où nous changeons de vitesse.

Voilà quelques-uns des points sur lesquels nous pouvons travailler. En 2005, un élan a été donné. Il faut poursuivre ensemble, dans un esprit responsable. J'ai annoncé chez Monsieur El Kabach il y a deux jours l'objectif, qui me semble atteignable, de trois cent mille chômeurs de moins. Comme l'a dit le Premier ministre, le chômage des jeunes est la première priorité. Le retour à la confiance et la fin du chômage structurel dans la tête des citoyens, c'est aussi la réponse apportée aux jeunes. Cette réponse est de nature à briser le cercle de craie, qui n'est certes pas un mur, mais que l'on n'ose pas franchir et qui ne nous conduit pas à changer de mentalité.

Je souhaite que nous puissions avoir avec les présidents une demie journée d'échange dans les prochaines semaines afin d'identifier quelles sont les difficultés, de les associer au plan d'action concertée que le Premier ministre souhaite mettre en place. Notre objectif est d'abord de travailler sur les jeunes des ZUS, mais pas uniquement sur les jeunes des ZUS. Nous voulons travailler pour tous les jeunes. Le plan d'action concertée concerne tous les jeunes de ce pays, quels que soient leur localisation géographique, leur origine, leur parcours scolaire. Voilà pourquoi je suis préoccupé par les mailles du filet pour un certain nombre de jeunes, et je ne voudrais pas que d'autres aient le sentiment que nous ne occuperions pas d'eux parce qu'ils sont d'un bourg rural ou de tel territoire qui n'aurait pas de zone urbaine sensible et où des jeunes sont en situation d'errance scolaire, d'échec, ont des difficultés à s'intégrer, et perdent leurs repères. « Pas de jeunes sans solutions plus de trois mois » n'est pas une invention, mais l'expérience partagée à Belfast entre les pays de l'Union européenne. Nous sommes tous mobilisés. Je souhaite saluer le travail de l'AFPA qui a été en capacité cette année d'être un acteur majeur sur le territoire de ce que nous allons proposer.

La présence du Premier ministre parmi vous aujourd'hui et notre prochaine rencontre dans les premières semaines de l'année seront l'occasion de montrer que nous devons faire un travail en commun dans un esprit de partenariat. L'enjeu est tel qu'il mérite que nous nous

bousculions les uns et les autres et que nous fassions parfois sauter nos cloisons pour relever ce défi. Tant que le taux de chômage des jeunes sera deux fois supérieur au taux de chômage moyen, je considérerai que nous n'avons pas changé de modèle. Quand j'ai pris cette responsabilité au mois de juin, je ne pensais pas que ce volet serait le plus difficile à porter et en tout cas le plus exigeant.

(Applaudissements)

Françoise Veyrinas

Nous allons maintenant donner la parole à toutes celles et ceux qui souhaitent s'exprimer. Vous avez dit qu'il était nécessaire de faire sauter les cloisons. C'est ce que nous avons fait aujourd'hui. Les différentes administrations centrales sont présentes et nous voulons par là même aller dans le sens de vos propos, c'est-à-dire travailler tous ensemble pour aider les jeunes à mener leur parcours et aboutir à l'emploi durable.

De la salle

Pourrions-nous avoir des informations concernant le décret sur le CNML ?

Gérard Larcher

Jean Gaeremynck vous en donnera l'essence.

Françoise Lestien, agglomération Nazérienne (Pays-de-la-Loire)

Je suis présidente de l'association régionale des Pays de la Loire. En ce qui concerne le permis de conduire, les jeunes dont nous avons la charge ne peuvent bénéficier du dispositif mis en place parce que les banques demandent des cautions. Or, dans nos missions locales, nous savons pertinemment que souvent pour obtenir un emploi il faut le permis de conduire. Nous bricolons actuellement pour trouver des solutions. Peut-être faudrait-il améliorer ce dispositif ou en tout cas trouver une solution pour que les jeunes dont nous nous occupons puissent en bénéficier. Cela permettrait de véritablement lever un frein à l'emploi.

Gérard Larcher

Sur l'enveloppe budgétaire, vingt millions sont affectés à ce dispositif et nous devons les utiliser. Si vous avez des propositions très concrètes à nous faire je suis preneur. C'est de l'argent public et nous avons une responsabilité vis-à-vis de son utilisation, mais utilisons-le concrètement.

Frédéric Gautrin, mission locale rurale Ternois Haut Pays (Pas-de-Calais)

Je représente le président de la mission locale rurale Ternois Haut Pays dans le Pas-de-Calais. On a parlé de vingt mille contrats d'accompagnement pour les ZUS. Qu'en est-il en ce qui concerne le milieu rural ? Nous avons des jeunes en grande difficulté, ne serait-ce que pour se déplacer. J'habite Frevent, au sud de Saint-Paul sur Ternoise, et la plupart des formations ont lieu à Arras, c'est-à-dire à une demie heure, voire quarante minutes de trajet. Pour un jeune qui n'a pas de moyens, issu d'une famille défavorisée, que pouvons-nous faire ? Nous essayons, par exemple, de mettre en place une formation en maçonnerie, car nous avons besoin de maçons dans nos régions. Ne pourrait-on pas délocaliser au maximum les

formations, qu'elles n'aient pas lieu uniquement dans les grandes villes de nos régions mais également dans les zones rurales ?

Gérard Larcher

Ce sujet a été abordé lors de votre dernier bureau par le président Galley ainsi que par d'autres intervenants qui représentaient notamment des départements du sud-ouest et avaient les mêmes préoccupations pour le secteur rural. D'une part, vous avez bien compris à travers mes propos que nous n'allions pas nous limiter aux seules ZUS. D'autre part, tout en gardant toute son efficacité à la formation, sachant qu'il ne s'agit pas non plus de faire du saupoudrage, quelles solutions avons-nous en matière de voies et de moyens de transport, quand ils existent ? On raisonne parfois trop dans ce pays par rapport aux grandes métropoles régionales et pas du tout par rapport au secteur rural.

Intervention de M. Jean Gaeremynck, délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle

Les vingt mille contrats d'accompagnement sont fléchés et une partie sera destinée aux jeunes résidant dans les ZUS, mais au budget 2006, plus de trois cent mille contrats aidés du secteur non-marchand sont financés dans nos enveloppes budgétaires. Et parmi ces contrats, certains bénéficieront de manière substantielle aux personnes résidant dans les zones rurales.

Gérard Larcher

Nous serons très clairs sur ce sujet lors de la réunion des préfets de région.

Jean Gaeremynck

Nos collègues de l'ANPE sont sur le terrain, ont des relations avec ce réseau que vous connaissez bien, qui est présent partout, notamment en zone rurale, et qui travaille pour tout le monde. D'autre part, en ce qui concerne les aides susceptibles d'être accordées à une personne pour bénéficier de sa formation, notamment en matière de transport, cela renvoie aux dispositifs généraux mis en œuvre notamment dans les missions locales et pour lesquels nous disposons de moyens.

Pierre Boissier, directeur général de l'AFPA

En ce qui concerne la délocalisation des formations, il y a tout ce qui est formation à distance via Internet. Si dans vos missions locales vous disposez de postes de travail connectés à Internet, nous pouvons y mettre soit des outils de formation à distance, soit des outils de pré-orientation à distance. Après, il faut adosser cela à l'intervention de nos psychologues du travail. Le niveau suivant concerne la formation à proprement parler. Nous pouvons délocaliser des formations et les amener sur le territoire. Nous l'avons déjà fait. Dans le bâtiment, cela ne pose pas trop de problème, mais même dans l'industrie il nous est arrivé de déplacer des machines. Il existe toutefois deux contraintes. La première est qu'il faut nous trouver des locaux, des lieux. La seconde est que nous travaillions ensemble pour que la formation accueille suffisamment de monde. Déplacer une formation pour deux stagiaires n'est pas envisageable. Il faut nous trouver des locaux, nous aider à remplir la formation, et nous sommes tout à fait capables de délocaliser les formations. Si vous avez des opportunités

ou des projets, vous devez vous adresser au directeur de centre AFPA le plus proche ou au directeur régional.

Maryse Arditi, vice-présidente du conseil régional de Languedoc-Roussillon, chargée de la formation professionnelle

M. le ministre, je tiens simplement à vous rappeler que les régions sont les acteurs de la formation professionnelle. Je suis dans une région qui a des pôles urbains, mais également un milieu rural important et c'est l'un de nos soucis. Nous avons mis en place un certain nombre de dispositifs et il serait intéressant que nous menions une réflexion d'ensemble sur ce sujet, d'autant que nous allons être amenés, dans le cadre de l'AFPA, à travailler plus étroitement encore.

Gérard Larcher

Le premier exemple s'agissant de l'AFPA concerne la région Centre, avec laquelle une convention a été signée qui peut servir de base. J'ai rencontré le président de l'association des régions de France la semaine dernière pour aborder l'ensemble de ces sujets, notamment celui de la formation et des jeunes.

Françoise Rossi, direction générale de l'enseignement et de la recherche, ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Je représente le secteur de la formation, de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture. Je souscris aux propos du précédent intervenant concernant les difficultés en milieu rural, mais je rappelle que nous avons un système éducatif allant du CAP à Bac+5 ou Bac+6 et que nous sommes présents sur le territoire. Nous constituons un élément important du maillage du territoire et nous proposons différents dispositifs aussi bien dans l'apprentissage que la formation continue ou la formation initiale. Sur certains secteurs, comme l'agroalimentaire et les services, nous avons des compétences et des formateurs prêts à intervenir, sachant que ces secteurs sont créateurs d'emploi. Nous souhaitons ne pas être oubliés dans les collaborations qui vont être mises en place.

Jean-Claude Bonnefon, mission locale de Poitiers (Poitou-Charentes)

Nous parlons de formation, d'insertion et d'emploi et je pense que nous devons nous rapprocher le plus possible des décideurs économiques, donc des chefs d'entreprise. Il serait peut-être intéressant qu'au cours de cette rencontre que vous allez organiser des représentants du milieu économique soient présents. Je pense notamment au MEDEF, à la CGPME qui sont implantés sur les territoires et qui travaillent déjà avec nous, notamment sur le parrainage. Il y a des moments où il est nécessaire de donner un coup de collier supplémentaire. On a parlé de la présence ici des organismes de formation, mais nous devons nous décloisonner davantage encore et il faut que les décideurs économiques soient présents à nos réunions.

Gérard Larcher

Cela me paraît essentiel. Nous pouvons mettre en place tous les dispositifs, mais si en face nous n'avons pas des entreprises qui se sentent en responsabilité elles aussi, nous aurons manqué quelque chose d'essentiel. J'ai rencontré les différents acteurs dans les trois fédérations patronales. Le nouveau président de la Commission formation et insertion pour le

MEDEF, M. Da Costa me semble tout à fait déterminé et s'est engagé à participer. Mais je compte également sur la participation des branches professionnelles. Les grandes structures, c'est très bien, mais je constate que si nous redressons aujourd'hui des situations grâce aux contrats de professionnalisation, c'est à force de rencontrer les branches professionnelles qui ont, elles aussi, des problèmes concrets à nous poser. Nous ne répondons pas toujours à toutes les questions qu'elles se posent de manière très pragmatique. Certaines branches professionnelles, notamment le bâtiment et les travaux publics, ont fait des efforts et ont d'excellents taux de remplissage des CFA. J'ai rencontré l'ensemble du conseil d'administration de la Fédération des travaux publics et nous avons abordé les problèmes de salaire, de sécurité, de formation etc. J'ai pu constater que ces femmes et ces hommes sont pleinement conscients de leurs responsabilités par rapport à l'attractivité de leur métier. Le travail qu'a réalisé le bâtiment, notamment sur la valorisation à travers les salaires en apprentissage à 40% la première année, traduit bien cette volonté d'attractivité.

S'agissant de l'agriculture, si je prends l'expérience des Maisons Familiales Rurales, par exemple, on constate qu'elles sont portées par une dimension humaniste extrêmement forte. Et je me demande d'ailleurs s'il ne faudrait pas créer des Maisons Familiales Urbaines. Ces MFR concernent soixante mille jeunes aujourd'hui. J'ai l'expérience d'une MFR sur ma propre ville qui compte 90% d'urbains et je vois bien le résultat, y compris dans l'aide apportée au parcours de l'adolescent pour devenir un adulte totalement citoyen et avec de vrais repères. J'ai reçu il y a deux jours le président des MFR pour que nous examinions un certain nombre d'actions, et ce en liaison avec Dominique Bussereau.

Françoise de Veyrinas

Tout le travail que nous réalisons sur la politique de la ville, sur l'insertion des jeunes passe par des mesures mais aussi et surtout par les hommes. Au conseil national des missions locales et dans nos missions locales, nous sommes mieux que quiconque capables de dire ce que veut dire accompagner un jeune quotidiennement dans son parcours d'insertion pour aboutir à un emploi durable. Dans la politique de la ville, c'est la même chose. Au niveau de nos villes, de nos régions, de nos départements, il nous faut établir ce réseau personnel, il faut faire adhérer les responsables. Vous évoquiez le MEDEF. À Paris, c'est très bien, mais il faut regarder à l'échelon local et départemental. Faites-leur visiter vos missions locales, faites-leur rencontrer des jeunes, montrez-leur qu'un jeune peut être un atout. Et lorsque l'on y parvient, cela sert de levier pour continuer.

Gérard Larcher

Je suis à l'écoute de vos propositions. Je propose que dans le plan d'action Jeunes, vous apportiez tous votre contribution. Nos interlocuteurs sont l'ensemble des partenaires sociaux, mais un peu de la même façon que pour l'Apprentissage Juniors, le texte que nous allons présenter s'est enrichi du socle des fondamentaux. L'idée est simple. Aujourd'hui, nous avons un grand nombre de dispositifs, mais comment les couder ensemble, comment éviter d'en faire une sorte de parcours où, à chaque fois, il faut attendre la rechute pour arriver à un autre dispositif. Il nous faut quelque chose de très concret qui nous amène à un fléchage très simple. Nous devons être aux côtés des jeunes, sachant que ceux-ci doivent aussi se responsabiliser. Quand un CIVIS est signé avec un jeune, cela a un sens. L'idée du plan d'action est d'amener un jeune à l'emploi, qu'il ait un diplôme ou pas.

Bilan des groupes de travail du CNML

Françoise de Veyrinas

Les présidents des trois ateliers vont nous faire la synthèse et nous dire où ils en sont de leur réflexion à propos de la situation des jeunes avec Gérard Willmann, puis des Parcours 3 avec Noël Daubech, et enfin de l'Europe avec André Montané.

Gérard Willmann, vice-président de la mission locale de Romans (Rhône-Alpes)

S'agissant du groupe sur la situation des jeunes, nous sommes bien en interface du métier, et en responsabilité, en analyse, en concertation, en réflexion sur le métier de tous les jours dans le cadre de l'accompagnement des jeunes. Sur le plan technique, ce groupe a travaillé avec l'apport de Marie-Christine Freire, qui vient de partir à la retraite et a été remplacée par Mme Catel. Nous avons travaillé sur plusieurs thèmes. D'une part, sur le dispositif CIVIS. Vous avez tous en mémoire les aller et retour que nous avons dû faire dans ce cadre. D'autre part, l'Observatoire sur la situation des jeunes, avec des travaux menés par les animateurs régionaux et l'appui de la DARES et de l'INJEP. Nous avons démarré de façon très efficace puis nous avons, malheureusement, connu un essoufflement en 2005. Nous avons énormément travaillé sur les discriminations, sur les problèmes de la santé, pour arriver à la conclusion d'une charte qui sera signée dans les prochains jours et nous permettra, à partir des textes existants, d'avoir une approche santé des jeunes sur une logique de droit commun à partir d'un partenariat très fort avec les réseaux. Le groupe de travail sur le logement sera mis en place en 2006 et nous essaierons, avec nos différents partenaires, de définir des orientations et la façon dont nous pourrions aborder sur un mode partenarial cette approche du logement. Nous avons aussi travaillé sur la mobilité et sur le parrainage.

La plupart de ces travaux ont une permanence dans le temps. Aucun de ces thèmes ne doit aujourd'hui être abandonné. Concernant le groupe Situation des jeunes, nous devons avancer et rediscuter. S'agissant du dispositif CIVIS, nous avons vu la capacité des missions locales à se mobiliser sur la prise en compte de ces jeunes et à les mettre dans un circuit. Ce groupe aura à réfléchir sur les partenariats, sur les propositions des organisations, et c'est le rôle du conseil national de faire des propositions au niveau du groupe dans le cadre du bureau et le bureau avec les différents partenaires que sont l'État, les régions, les départements et les collectivités.

Concernant l'Observatoire sur la Situation des jeunes, je souhaite que ce groupe soit redynamisé en accompagnement de l'évaluation. Nous avons des documents, des professionnels, et nous devrions aboutir à une vision du comportement des jeunes et de leurs besoins.

S'agissant de la lutte contre les discriminations, le travail des missions locales se situe à plusieurs niveaux. Nous avons toujours intérêt à arriver bien avant la discrimination, car une fois qu'il y a discrimination, il est très difficile d'aborder la problématique avec le jeune qui a tendance à se défiler. Le groupe a énormément travaillé avec le soutien de tous les partenaires, la DPM, la DGS, la DGAS, la DGEFP, la FASILD, l'INJEP, l'Éducation nationale, la PJJ et les présidents des missions locales. Nous devons parvenir à ce que le réseau soit compétent, formé à l'approche. Toute une organisation s'est donc mise en place à partir des préconisations des organisations, mais également à partir du groupe ESPERE qui, sur le terrain, a formé, évalué etc. Il nous restera à avoir une grande permanence sur ce groupe, mais aussi voir avec l'Union nationale comment, demain, ensemble, nous pouvons former à la prise en compte de la discrimination les professionnels nouvellement arrivés dans le réseau.

Concernant le groupe du Contrat d'intégration, nous agissons dans le cadre de notre métier à partir d'une loi et dans le cadre d'une responsabilité préfectorale. Les missions locales sont là aussi en ordre de marche.

Le groupe Santé a fonctionné trois ans. Quand nous regardons le paysage régional ou national, nous constatons qu'un grand nombre d'expériences de grande qualité sont menées, mais aussi parfois des expériences et des mises en pratique de la santé dépassant le cadre d'une mission locale propre. Quand une mission locale embauche son médecin, son psychanalyste, est-ce que c'est vraiment son rôle ? Alors qu'aujourd'hui les ingrédients existent au niveau local à travers des lois, des textes, des décrets, ceux-ci devant permettre d'organiser cette problématique de santé de façon partenariale, notamment au niveau des visites médicales, sachant que la Sécurité sociale les prend en charge. Nous avons énormément travaillé à la définition de cette logique de droit commun à partir d'une notion de réseau organisé et habilité. Cette charte ne détermine pas la façon dont les choses doivent se passer au niveau du terrain, mais l'esprit dans lequel elles doivent évoluer. Nous avons des pistes importantes. Normalement, cette charte devrait être signée par notre ministre référent, le ministre de la Santé, et par le directeur de la CNAM en ce qui concerne les visites médicales. Ce qui permettrait aux missions locales de faire jouer la notion de partenariat et avoir une exigence forte dans le cadre des structures hospitalières, des agences régionales, de la DDASS. Ce n'est donc plus un problème de décision, mais de temps à faire signer la charte. Une fois qu'elle sera signée nous la ventilerons dans le réseau. Ce groupe de travail aura lui aussi une permanence dans la durée.

Concernant la mobilité des jeunes, André nous parlera de l'Europe et donc de la mobilité au niveau du pays et au niveau européen puisque c'est le même esprit. Nous devons fournir les moyens nécessaires. Plusieurs intervenants ont parlé de la délocalisation de la formation en milieu rural, du problème des permis de conduire. Il y a une mobilité chez les jeunes, mais celle-ci ne peut s'exercer que dans la mesure où toutes les conditions sont réunies.

Nous avons enfin travaillé sur la notion de parrainage, mais ce domaine mérite d'être travaillé beaucoup plus. Celle-ci est reliée au CIVIS et nous devons travailler en collaboration avec l'administration et les présidents des missions locales pour voir comment ce parrainage pourrait s'articuler, en proposant aux organisations patronales et syndicales que les cadres d'entreprise accompagnent les jeunes sur des missions métier précises.

En ce qui concerne le thème du logement, nous avons la capacité aujourd'hui de réaliser un certain nombre d'actions en partenariat avec les fédérations de travailleurs, sur les notions de guichet unique, de logement de première utilité, en accompagnement de l'emploi. Nous allons y travailler et y associer un certain nombre d'autres partenaires extérieurs.

Frédéric Bierry, mission locale de Bruche-Mossig-Piémont (Alsace)

Vous n'avez pas évoqué la question de l'orientation. Le ministre a évoqué les services publics de l'orientation. Je ne sais pas si ce volet doit s'intégrer dans votre commission ou dans une autre, mais c'est un élément important. Nous voyons bien que les CIO n'ont pas de moyens, que les MGI perdent les moyens FSE, et je pense que nous avons un rôle important à jouer en travaillant en amont sur l'orientation.

Gérard Willmann

Nous n'avons pas dans notre groupe de représentant des régions, or si nous voulons intégrer la question de l'orientation, il nous faut trouver quelqu'un qui représente les régions afin de pouvoir aborder le problème dans sa globalité. Il ne peut être abordé uniquement par l'administration centrale et nous-mêmes. Nous sommes tout à fait prêts à aborder la question

de l'orientation, mais il est nécessaire qu'un de nos collègues élu régional soit autour de la table avec nous.

Dominique Bargas, ministère de l'Education nationale

S'agissant de l'éducation, vous avez vous-même évoqué pour 2006 la revivification du protocole d'accord qui nous lie et je pense que l'orientation pourrait en être une des dimensions. La MGI de l'Éducation nationale a perdu quelques moyens pour 2005, mais nous ne désespérons pas d'en récupérer quelques-uns en 2006 car nous avons maintenant totalement calé les procédures afin de relancer la dynamique de projet d'actions cofinancées par le FSE. Et en matière d'orientation, nous devons travailler tous ensemble pour améliorer cette dimension qui n'est pas totalement satisfaisante.

Gérard Willmann

La charte reprend un peu toutes ces problématiques et ces orientations. Sachant que les jeunes ne sont pas tous dans des situations dramatiques en termes de santé, mais ils sont souvent absents des visites médicales. La priorité est de s'organiser sur le terrain pour que nos jeunes puissent bénéficier, à un moment donné, d'un bilan. D'autre part, la plupart d'entre eux a besoin d'écoute. Françoise de Veyrinas est présidente d'un centre hospitalier et je suis moi-même administrateur, et quand nous abordons les cas lourds, nous avons ensuite le retour des professionnels qui nous disent manquer de moyens. La signature de la charte devra donc permettre au terrain de mobiliser tous les acteurs.

Gérard Colcombet, vice-président de l'association régionale des missions locales d'Auvergne

La loi de février 2005 sur le handicap comprend un volet relatif à la santé mentale. D'une part, la consommation d'alcool, de médicaments, de tabac rend ces jeunes extrêmement fragiles sur le plan intellectuel, mais certains sont touchés plus profondément au niveau de leur santé mentale et pour ceux-là la loi sur le handicap devrait pouvoir également rentrer en vigueur. Sachant que la santé est aussi un facteur d'insertion.

Catherine Torres, présidente de l'association professionnelle des équipes d'animations régionales

Je suis présidente de l'association des équipes d'animations régionales. Je vous remercie d'avoir invité notre association à cette séance plénière. Je souhaitais dire à M. le président Willmann, compte tenu des travaux auxquels nous avons participé sur l'observation de la situation des jeunes que, d'une part, les animateurs régionaux y ont participé avec un grand intérêt puisque c'est de leur propre initiative que ces travaux ont été rendus, et nous sommes tout à fait disposés à les poursuivre. Malheureusement, il nous manquait jusqu'alors le cadre organisationnel national. Je me réjouis d'apprendre que le décret annoncé ce matin devrait être de nature à nous fournir ce cadre. D'autant que nous avons souhaité, lors de notre dernière réunion au CNML, pouvoir mutualiser nos travaux et, bien entendu, nous allons reprendre ce travail avec vous. Nous avons même prévu une séance de travail avec la DARES. Donc, je vous rassure sur ce point, M. le président.

Marie-Hélène Cubaynes, direction générale de la santé

Je représente la direction générale de la Santé. La loi d'août 2005 a prévu des plans régionaux de santé publique. Ces plans englobent la thématique des jeunes. Le décret relatif aux commissions régionales de la santé vient de sortir et celles-ci se mettent en place. Les groupements régionaux de santé publique se mettent également en place. Aux niveaux régional et local, vous avez maintenant un rôle à jouer. Nous venons de sortir un plan national de santé mentale dans lequel la santé des jeunes est un axe prioritaire.

Noël Daubech, délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

Concernant le groupe de travail dédié à Parcours 3, c'est une application qui nous apporte beaucoup de satisfaction. Sont joints au dossier qui vous a été remis quelques éléments explicatifs accompagnés d'une photo de notre ministre sur le stand au salon des maires il y a quelques semaines et d'une extraction de données de la région Midi-Pyrénées montrant les données que Parcours 3 est capable de sortir aujourd'hui sur la situation des jeunes et sur des programmes nationaux en particulier.

Parcours 3 est satisfaisant à plus d'un titre. Vingt-trois millions d'actualités sont engrangées dans Parcours 3. C'est un formidable outil, un observatoire de la situation des jeunes à un moment donné, qui caractérise des actes professionnels donnés par le réseau des missions locales, et ce grâce à la création d'un indicateur de l'activité des missions locales proposé par le dernier bureau du CNML. C'est-à-dire déterminer quelle est la nature des actes professionnels dispensés, de la capacité de suivi que nous avons, de l'expertise que nous pouvons avoir, et donc d'éclairer également les travaux de l'Observatoire de la situation des jeunes. Il y a là un lien tout à fait fort.

Le deuxième sujet de satisfaction que nous offre Parcours 3 est sa stabilité et sa sécurité. Nous avons pu, avec nos hébergeurs, renégocier les dispositions juridiques et contractuelles qui lient le réseau des missions locales à ses hébergeurs et nous sommes donc partis sur un nouveau contrat qui nous lie avec eux jusqu'à la fin de l'année 2009, avec au passage une réduction du coût de la contribution que chacune des missions locales a apportée par utilisateur de notre application.

Le troisième sujet de satisfaction de Parcours 3 est sa capacité de dialogue et son invitation au développement du partenariat. C'est vrai dans l'adaptation qui a été faite pour le CIVIS dans la version une de Parcours 3, c'est encore plus vrai dans la version 2, en place depuis quelques semaines, puisqu'elle a permis d'intégrer l'allocation versée aux jeunes, ce que nous ne pouvions pas faire dans la première version. Mais également la capacité d'ouverture de notre outil dans le cadre de la mise en œuvre des Maisons de l'Emploi, en lien avec l'Unedic et l'ANPE et grâce à la présence du CNML, dans la gouvernance des Maisons de l'Emploi, la capacité de notre outil à inviter au dialogue, au partage d'information ou au rapatriement de données de façon à ce que le dossier du jeune soit alimenté en permanence et conforté dans les données qui intéressent le jeune. Nous verrons comment aller un peu plus loin en 2006. Irons-nous vers des échanges de données entre systèmes d'information ? Pour l'instant, nous n'en sommes pas là, mais j'y reviendrai dans les perspectives 2006.

Le quatrième sujet de satisfaction est l'évaluation de l'activité de ce réseau et la consolidation de la professionnalisation des acteurs de notre réseau avec des outils de formation qui portent aujourd'hui leurs fruits. 75% des directeurs ont été formés à l'approche managériale de l'outil. En 2006, nous allons mettre en place une formation « requêtage » pour étendre les capacités d'analyse et de restitution de données sur l'ensemble du territoire. Nous avons un très fort taux de satisfaction à travers ces formations, avec l'aide de l'UNML, qui atteste que notre produit de formation est noté en permanence et sur l'année à plus de 18 sur 20.

S'agissant des perspectives pour 2006, nous avons encore beaucoup de travail, mais le CNML est pour nous un aiguillon. Deux pistes en particulier sont à creuser. D'une part, travailler de façon plus performante ce que devra être cet indicateur de l'activité du réseau. D'autre part, augmenter la performance technique de l'outil, mais c'est davantage notre rôle de maîtrise d'ouvrage nationale, en lien avec les hébergeurs. Nous devons techniquement assurer une performance optimum pour cet outil. Enfin, le chantier 2006 va être la mise en œuvre des Maisons de l'Emploi, l'accompagnement des mesures nationales, et la façon dont les maillages devront se faire dans les échanges d'information entre l'ensemble des partenaires qui y participent. Nous sommes sur un calibrage d'architecture de notre système d'information pour les jeunes, mais nous avons également ouvert un chantier de modules emploi à l'intérieur de Parcours. Aujourd'hui, il n'existe pas es qualité, mais cela peut être un chantier lourd. Ce peut être aussi l'ouverture de notre système d'information à des publics de plus de 25 ans. J'attire toutefois votre attention sur le fait que notre architecture est prévue de cette façon pour l'instant et que si nous devons agréger un certain nombre de données beaucoup plus lourdes, nous aurions à adapter notre outil, ce qui nécessiterait des dimensionnements, y compris budgétaires, autrement plus conséquents.

Françoise de Veyrinas

Nous sommes dans nos missions 16-25 ans et chacun travaille avec des passerelles pour que tout se passe le mieux possible. Faisons bien notre travail dans un premier temps avec Parcours 3. Vous avez beaucoup travaillé, vous avez connu des moments faciles et d'autres difficiles, mais le résultat montre que cela valait le coup.

De la salle

Qu'en est-il du DUDE ?

Noël Daubech

Je n'en ai pas parlé car nous sortons d'un champ expérimental. Une expérience a été faite qui avait été proposée au CNML sur Nancy. Nous en sommes aujourd'hui à un stade où nous avançons sur les appropriations d'outils d'échange d'information entre partenaires. Des formations sont en cours, la dernière ayant d'ailleurs lieu aujourd'hui à la DGEFP entre les différents partenaires. Nous sommes très pragmatiques sur la nature des échanges d'information qui se feront au niveau de ces Maisons de l'Emploi et nous verrons, que ce soit au niveau des cahiers des charges, de l'avance que chacun des partenaires est prêt à faire sur le sujet, comment notre outil peut y répondre. En tout état de cause, l'architecture de notre outil et sa souplesse de réactivité nous permettent de nous adapter très vite si besoin était. Après, nous verrons et nous reviendrons vers le CNML pour étudier une stratégie et comment la mettre en œuvre. Le ministre a indiqué tout à l'heure qu'il avait passé la barre à 90 jours. C'est très bien, sauf qu'aujourd'hui Parcours, en termes d'actualités, est placé à 120 jours. Peut-être nous faudra-t-il nous interroger en 2006, s'il faut descendre l'effet de seuil sur les actualités. En tout cas, il faudra intégrer cet élément dans nos réflexions.

André Montané, conseiller général de l'Ariège

Je tiens à saluer M. le Premier ministre et M. le ministre du Travail à travers le personnel des directions ici présentes car, dans le cadre de mon intervention, je ne manquerai pas de les interpeller. Mmes et MM. les représentants des collectivités territoriales, Mmes et MM. les

présidents, Mmes et MM. les directeurs d'administration générale, le groupe Europe que j'ai le plaisir et l'honneur de présider a un an d'existence. Sa création a répondu à la fois aux attentes des professionnels du réseau, élus et directeurs des missions locales, et de leurs partenaires, collectivités territoriales, opérateurs de programmes européens et partenaires européens. Il a démontré son ouverture au réseau en rassemblant d'ores et déjà plus d'une vingtaine de participants aux sessions plénières. Ce groupe s'est réuni dix fois cette année, ce qui prouve qu'il travaille avec vigueur et assiduité. Aujourd'hui, je peux vous affirmer qu'il existe dans notre réseau un véritable savoir-faire dans le domaine des initiatives européennes. Comme vous le savez, technicité et qualité sont indispensables et essentielles à la réussite des projets. Le réseau possède ces deux qualités. Il ne nous reste plus qu'à les valoriser aussi bien en interne qu'en externe.

L'enquête 2005 sur les initiatives européennes du réseau montre que plus d'un cinquième des missions locales est pleinement engagé dans le développement d'actions et programmes divers. Au vu des besoins de structuration et de développement des compétences, le projet du groupe Europe s'articule autour de deux thèmes phares. D'une part, promouvoir la culture européenne de notre réseau à tous les niveaux, local, départemental, régional, national, européen, voire international. D'autre part, développer la dimension européenne par des actions partenariales. Les membres du groupe Europe sont pleinement engagés dans cette démarche. Il s'agit d'une politique volontariste qui doit permettre au public des missions locales l'accès aux programmes et actions communautaires, car elle favorise leur démarche d'insertion sociale et professionnelle, politique qui s'inscrit dans un principe renforcé d'égalité des chances.

La mobilité européenne doit être désormais considérée comme un vecteur d'insertion au profit de nos jeunes. L'intégration des mesures de mobilité trans-nationales dans un parcours d'insertion doit permettre aux jeunes de mettre un pied à l'étrier dans la réalisation de leur projet personnel. En tant qu'élus, nous sommes quotidiennement interpellés sur l'horizon confiné de nos jeunes de nos quartiers et de nos villages. Si Rambouillet et Toulouse sont de gros villages, la France est maillée de petits villages ordinaires, et si nous pensons aux zones urbaines sensibles, j'aimerais aussi que l'on pense aux ZRS, aux zones rurales sensibles. Dans nos quartiers et nos villages, -nous élus- savons pertinemment que les acquisitions en termes de savoir-faire, de savoir être, d'apprentissage des codes sociaux, d'ouverture interculturelle et intraculturelle, liées à une expérience de mobilité trans-nationale, se révèlent être des leviers d'intégration sous-exploités pour le compte de nos publics.

La mutualisation des ressources identifiées dans certaines organisations permet un surcroît d'efficacité. Je citerai l'exemple de la région Rhône-Alpes ou du Nord Pas-de-Calais. En effet, les missions locales sont prescripteurs de ces mesures, mesures de mobilité dans leurs offres de service, selon les moyens dont elles disposent. Les unes gèrent la mobilité européenne en interne, les autres ont externalisé cette fonction. Mais toutes mobilisent leur cœur de métier : orientation, conseil et accompagnement pour développer un partenariat pertinent et efficace en direction des opérateurs de programme et des collectivités locales engagés avec elles sur les opérations de mobilité.

Aujourd'hui, je vous propose d'envisager les conditions de l'essaimage de ces expériences positives pour les jeunes. Concrètement, il y a lieu de développer les compétences à travers la formation afin de mieux prendre part à l'ensemble des programmes européens. De fait, la mobilisation de tels programmes avec d'autres mesures nationales comme le programme CIVIS ou des mesures de mobilité régionales valorisera le parcours des jeunes. Notre rôle d'élus est d'envisager la cohérence des systèmes et des interventions. C'est la raison pour laquelle, Mmes et MM. les présidents, je vous ferai deux propositions. La création de services Europe a minima, la reconnaissance de la fonction de référent Europe au sein des structures. Je m'adresse à la branche professionnelle pour envisager ensemble la reconnaissance de cette

spécificité dans la convention collective du réseau. La branche professionnelle des missions locales et des PAIO a déjà mis en place et souhaite pérenniser des sessions de formation pour les salariés des missions locales. Je souhaite que les présidents puissent également y accéder. Le groupe Europe propose que les animations régionales des missions locales soient partie prenante du dispositif. Pour ce faire, pourquoi ne pas nous appuyer sur un binôme composé d'un élu et d'un technicien ? Nous proposons à nos collègues présidents des ARML l'inscription au sein de leur conseil d'administration d'un axe mobilité européenne dans le programme d'animation régionale.

M. le Premier ministre, M. le ministre, nous souhaitons que le Fonds d'insertion professionnelle des jeunes, conçu comme un outil au service des jeunes et du CIVIS, puisse être mobilisé dès 2006 pour structurer les actions du réseau sur la mobilité européenne. De son côté, le groupe Europe a engagé un rapprochement avec les agences nationales chargées de mettre en œuvre les programmes communautaires. L'INJEP pour les programmes jeunesse et l'Agence Leonardo Socrates pour les programmes mobilité. Il s'agit de faire évoluer ces programmes en incluant des mesures de flexibilité, notamment pour garantir la prise en charge des surcoûts liés aux besoins spécifiques des publics non diplômés, prenant en compte une préparation au départ et un accompagnement pendant et post-mobilité pour la programmation 2007-2013, cette mission ayant été confiée au groupe Europe.

En ce qui concerne le projet de service civil volontaire, nous sommes également mobilisés aux côtés du ministère de la Jeunesse et des Sports sur la définition du volet européen. Nous tenons compte de l'expertise du réseau d'insertion sur l'action service volontaire court, particulièrement adapté à nos jeunes. Nous vivons un moment charnière. Des instruments existent. Il convient maintenant de construire passerelles et ponts entre les programmes, qui sont parfois sous-utilisés et parfois non-utilisés.

Dans la mobilisation contre l'exclusion des jeunes, ne nous privons pas d'un seul outil car ils sont tous nécessaires. C'est aussi cela l'égalité des chances, pouvoir témoigner d'une expérience réussie en Europe. Je m'adresse encore au ministre, je m'adresse à Mme la présidente. Le mandat du groupe Europe, s'appuyant sur le protocole signé le 10 mai 2005 par l'État et l'ensemble des collectivités territoriales, a complété les missions de secrétariat général du CNML pour élargir le champ de la mutualisation des bonnes pratiques du réseau à celui des homologues de l'Union européenne.

Mme la présidente, je souhaite que l'axe Mobilité fasse partie de vos priorités pour 2006, telles que vous les avez énoncées en introduction. Sachons répondre présent aux attentes du réseau. Sachons répondre présent aux attentes des opérateurs qui veulent renforcer leur action au bénéfice de nos publics. Sachons surtout répondre présent aux attentes des jeunes.

MM. les ministres, Mme la présidente, passons de l'artisanat à l'industrie, passons des propos à l'action.

(Applaudissements)

Françoise de Veyrinas

Cher André, merci pour votre conviction d'homme de terrain.

Jacques Primault, adjoint au directeur de la jeunesse, ministère de la Jeunesse et des Sports

Je vous prie, Mme la présidente, d'excuser Étienne Madranges, qui est souffrant et m'a demandé de le remplacer. J'aimerais apporter un complément d'information à propos du nouveau volet européen du service civil volontaire. Jean-François Lamour a mobilisé les moyens sur 2006. Nous avons d'ailleurs déjà eu une réunion avant-hier à laquelle vous étiez

fort bien représentés. Vous êtes donc tout à fait associés à ce grand programme. Sachant que pour ce qui concerne le service civil, il y aura bien entendu un volet quartier, mais un important volet européen viendra compléter le SVE. Je vous rappelle qu'en ce qui concerne le SVE, il y aura la nouvelle période 2007-2013 ainsi que des évolutions du côté de Bruxelles, notamment en termes de durée. Peut-être y aura-t-il un assouplissement sur les durées permettant de mieux répondre à certains publics, qui ne sont pas forcément prêts à partir pour six mois en Europe, avec une accentuation de la préparation, de l'accompagnement et de l'évaluation.

Françoise de Veyrinas

Je propose de donner maintenant la parole au directeur de la DGEFP, Jean Gaeremynck, avec lequel nous travaillons le plus quotidiennement, dont nous attendons le plus et avec lequel nous espérons avoir des échanges fructueux communs dans l'intérêt de nos jeunes. Nous avons eu à travailler avec vous de façon étroite au niveau du décret et je voudrais vous remercier pour votre écoute et pour la suite qui sera donnée à cette écoute.

Jean Gaeremynck

Je ne souhaite pas faire de discours mais vous apporter des informations. Tout d'abord dans le droit fil de ce que vient de dire Mme la présidente, vous dire que je suis un porte-parole de toute une équipe que vous connaissez déjà, notamment animée par Agnès Quiot et Pascale Schmit ici présentes, vous dire qu'elle continue comme par le passé, et encore plus à partir de maintenant, d'être au service du réseau pour travailler avec lui et en liaison étroite avec le conseil national des missions locales. Nous avons fait l'objet d'une réorganisation interne à la délégation générale, et l'équipe dirigée par Agnès se situe maintenant dans une sous-direction de l'insertion et de la cohésion sociale, organisation renouvelée pour être encore mieux en capacité de faire face à nos missions. Sachant qu'au cœur de nos missions il y a l'insertion professionnelle des jeunes.

Quelques points d'information donc sur quatre points. Le premier sur notre plan de charge, sur ce que nous souhaitons faire en liaison avec vous en 2006. Nous devons veiller à la montée en charge des mesures en faveur des jeunes, et notamment les jeunes les plus en difficulté qui sont la raison d'être même de ce réseau et de ses instruments. S'agissant du plan « banlieue », nous allons adresser dans quelques jours une circulaire aux préfets à propos de cette action forte, qui est un véritable défi opérationnel. Ce qu'a demandé le Premier ministre, ce n'est pas simplement de s'occuper des jeunes connus des agences locales de l'emploi et des missions locales, mais d'aller chercher tous les jeunes des zones sensibles. Heureusement, le double réseau ANPE et missions locales a démarré très vite. Il faut aussi accompagner cette force et ce mouvement pour territorialiser cette action, la rendre plus efficace et notamment la placer sous la responsabilité des préfets dans les territoires. Pour identifier les jeunes les plus éloignés, nous avons besoin, outre ce noyau opérationnel très puissant, du concours des autres services de l'État et des collectivités territoriales. Comme l'ont indiqué M. Larcher et Mme de Veyrinas, cela n'enlève rien à l'entièreté de la mission qui est de s'occuper de tous les jeunes en difficulté.

C'est la raison pour laquelle je reviens sur la mise en œuvre du dispositif CIVIS. Nous sommes parfois sollicités pour des échanges avec d'autres pays, notamment européens, et à deux occasions j'ai pu constater que c'était l'un des dispositifs de politique publique de l'emploi qui intéressait le plus nos partenaires européens. Il est considéré comme étant le plus original. En 2006, nous devons, d'une part, continuer ce que nous avons commencé en 2005, c'est-à-dire accompagner cette montée en charge puissante du CIVIS, notamment sur le plan

quantitatif, car nous devons toucher des milliers de jeunes, et nous allons le faire, pour parvenir à l'objectif de huit cent mille, fixé dans le plan de cohésion sociale. Le mouvement est bien lancé, il faut le poursuivre.

J'aimerais avec votre aide travailler aussi sur ce qui se passe après. C'est un dispositif d'accompagnement très puissant. Le Premier ministre a rappelé que c'était l'exemple même de cet accompagnement personnalisé qui est aujourd'hui la forme la plus forte des moyens d'action publique mis en place pour aider les personnes en difficulté. Le but de cet accompagnement personnalisé est de faire accéder à l'emploi durable, et j'aimerais que nous travaillions pour mettre en relation cet instrument de politique publique tellement fort et original avec les autres outils, comme les contrats aidés, le service public de l'emploi. Je soulignerai quatre points pour lesquels nous avons intérêt à faire des connexions. Nous avons des opportunités de contexte. Un frémissement de croissance semble s'amorcer selon nos collègues économistes. Nous devons mettre en synergie ce qui se passe avec de nouveaux outils juridiques. Je pense notamment au Contrat nouvelle embauche destiné à développer l'embauche, et notamment celle des jeunes. Il faut mettre en relation cette montée en charge avec le renforcement de l'offre du service public de l'emploi, et je pense notamment à la mise en place de l'entretien mensuel, qui est une petite révolution et une montée en puissance considérable de la capacité à accompagner du service public de l'emploi. Il faut donc mettre en relation cette capacité nouvelle avec ce qui se passe dans le cadre des missions locales et le déploiement du CIVIS.

Autre point auquel M. Larcher attache énormément d'importance et sur lequel nous discutons avec les partenaires sociaux qui sont prêts à répondre à cette demande, c'est le contrat de professionnalisation. Cet outil est fait pour produire de l'insertion professionnelle. Nous souhaitons maintenant l'industrialiser, c'est-à-dire faire en sorte qu'il bénéficie au plus grand nombre de personnes possible, et parmi celles-ci les jeunes. Cet outil doit aller de paire avec la montée en charge du CIVIS. Je confirme que nous allons travailler d'arrache-pied, en liaison avec le CNML et l'UNML à l'organisation de ce séminaire de réflexion qu'a demandé M. Larcher sur l'insertion professionnelle des jeunes. Il me paraît d'autant plus opportun qu'il nous est demandé de construire pour la fin du premier semestre 2006 un plan d'action générale pour l'insertion professionnelle des jeunes. Nous devons mettre dans le même creuset toutes les expériences, toutes les réflexions, les propositions, les savoir-faire, et un tel séminaire sera donc le bienvenu.

D'autre part, s'agissant des questions de financement, dans notre nouveau jargon qui est celui de la LOLF destiné à rendre plus lisible l'action de l'État, nous avons une mission emploi au sein de laquelle il y a le programme « accès et retour à l'emploi » dans lequel sont logés les crédits de l'État destinés à financer des actions d'insertion professionnelle des jeunes. Une des dimensions de cette nouvelle approche est de permettre aux gestionnaires des crédits, aussi bien au niveau central qu'au niveau local, une certaine souplesse de l'emploi des crédits. C'est vous dire que nous allons recommander à nos collègues des services déconcentrés, dans la préparation des conventions, de jouer un peu de cette souplesse pour adapter les financements prévus dans ces conventions aux caractéristiques du terrain, aux relations qu'ils peuvent avoir avec les missions locales, bref une meilleure modulation du soutien public par rapport au dispositif précédent qui était trop une reproduction à l'identique en permanence. Cette approche nous demande d'associer à chaque fois de manière plus rigoureuse les financements publics à la définition de programmes, d'objectifs et d'indicateurs de résultat. Une information très précise sera donnée une fois que la loi de finance sera adoptée définitivement, ce qui n'est pas encore totalement le cas aujourd'hui. Les crédits destinés au financement et au fonctionnement du réseau sont intégralement assurés dans leur pérennité et prennent en compte les nouveaux référents. Je considère qu'il est indispensable de sécuriser totalement ces crédits sur le fonctionnement. J'aimerais que les délégations de crédit arrivent

le plus vite possible pour la mise en œuvre sur le terrain et la préparation des conventions. En tout cas, au niveau central, nous allons faire en sorte que les premières délégations de crédit arrivent dans les départements aussi rapidement que possible pour une diffusion ensuite dans les canaux appropriés, et que les toutes premières délégations soient les plus élevées possibles. Je ne vois pas pourquoi on garde l'argent au niveau central quand il s'agit de crédits destinés à être employés dans les départements.

Un mot sur le FSE qui a plusieurs dimensions. Celle évoquée par M. Larcher qui est à relier à la négociation des budgets européens, sujet qui nous dépasse tous. Je ne me prononcerai pas sur les questions d'enveloppe FSE. En revanche, j'attire votre attention sur l'absolue nécessité que nous avons à suivre les procédures européennes, sachant que par définition le FSE, ce sont des crédits européens et que leurs règles d'emploi sont définies au niveau européen. Nous sommes soumis à une amende par la Commission européenne pour ne pas avoir suffisamment respecté les règles les années précédentes. Tous ceux qui ont bénéficié du FSE en France ont, entre 2000 et 2004, eu des faiblesses, non pas en termes de destination de crédits, mais vis-à-vis du formalisme européen. Nous avons évoqué tout à l'heure les crédits de la Mission Générale d'Insertion qui, comme d'autres, est en difficulté pour des questions de manque de rigueur dans l'emploi des règles. Une fois que les crédits FSE seront disponibles, nous devons être au clair sur ces procédures.

Concernant l'aménagement du réseau, nous pensons qu'il devrait connaître encore des améliorations en 2006, voire une avancée décisive. Un travail important a déjà été engagé dans plusieurs régions sous l'égide des directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, et en collaboration avec les associations régionales des missions locales pour mutualiser les moyens et les compétences et améliorer le service de proximité et la couverture du territoire. Nous apporterons tout notre soutien à la délégation générale.

Dernier point, la collecte de données sur le réseau. Son organisation, son activité et ses résultats devraient être améliorés en 2006. Je ne reprends pas ce qu'a dit Noël Daubech sur le Parcours 3, mais en lien fort avec celui-ci, la saisie en ligne des rapports d'activité à travers le site Internet ICARE permettra de consolider une base de données fiabilisée pour les missions locales PAIO, le CNML et les services centraux du ministère, ainsi que pour nos collègues de la DARES, afin de simplifier et alléger la charge de travail et accélérer la production des comptes rendus. Nous sommes à une période où l'on ne nous pardonne rien sur la question de la qualité de l'information et des systèmes d'information. Nous y passons beaucoup de temps car les systèmes d'information représentent l'action opérationnelle. Parcours 3 est vraiment un modèle du genre. Je vous redis notre disponibilité et notre plaisir à travailler avec votre réseau. Une question a été posée tout à l'heure sur le décret. Je propose qu'Agnès Quiot présente en quelques mots la différence qui existe par rapport au décret précédent.

Agnès Quiot, délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

Ce décret, par le plus grand des hasards, est paru au journal officiel de ce matin. Il s'agit de la dernière pierre de l'édifice parlementaire qui a été instauré par la loi de cohésion sociale. En janvier, les missions locales ont été introduites dans le code du travail et on a réaffirmé leur participation au service public de l'emploi. Par la même occasion, l'article de la loi de 1989, qui créait le conseil national des missions locales, a été codifié, car il n'était pas normal de codifier les missions locales sans le conseil qui allait avec. Cet article de la loi de 1989 a donc été codifié in extenso. Il prévoit que l'organisation et le fonctionnement du conseil national soient fixés par décret. Un décret datant de 1990 était donc en vigueur, qui a été modifié en 2002. Nous avons un empilement de dispositions. Mais ces décrets antérieurs n'étaient peut-être pas les plus adaptés pour faire face à l'avenir et pour permettre au CNML d'affronter les cinq années du plan quinquennal de cohésion sociale.

C'est la raison pour laquelle on a fait d'une pierre deux coups et, sur l'insistance de Mme la présidente du CNML, et ainsi qu'il avait été indiqué à plusieurs reprises au sein du bureau, il n'y avait pas urgence à faire paraître ce décret, il fallait que le CNML puisse continuer sereinement ses travaux au moins jusqu'à la fin 2005. Raison pour laquelle le nouveau décret prend effet à compter du 1^{er} janvier 2006, pour arriver à un rythme normal de renouvellement des membres du conseil. D'autre part, le décret et les dispositions réglementaires sont également codifiés dans le code du travail. Il s'agit donc d'un toilettage complet et nous avons une seule source de référence, à savoir le code du travail.

La troisième modification en termes de contenu porte essentiellement sur l'augmentation des membres du conseil, en particulier l'augmentation du nombre de présidents de missions locales, qui passe de trente-trois à trente-huit. Et l'introduction de trois personnes qualifiées. L'idée étant d'augmenter le nombre de membres du conseil pour que puissent être mieux représentés l'ensemble des missions locales du territoire, les associations régionales des missions locales, de même que les organisations nationales qui, à divers titres, représentent également les missions locales. Je veux parler de l'UNML en particulier, de l'ANDML, l'association des directeurs, et les animateurs régionaux, qui apporteront leur pierre à la réflexion du conseil.

Autre point de modification et d'ajout, une précision sur les compétences et les champs de légitimité du CNML, ce qui s'avérait nécessaire. Une meilleure articulation est faite avec le plan de cohésion sociale et la mise en œuvre du CIVIS, il s'agit de l'article D.311-10. Le rôle de mutualisation du CNML et d'échange de bonnes pratiques est réaffirmé, et le code du travail mentionne que le CNML est un lieu d'échange. On légitime les groupes de travail du CNML. On renforce les compétences du conseil sur son champ historique, c'est-à-dire qu'il délibère et formule toute proposition et toute recommandation sur deux champs essentiels qui lui sont donnés par la loi, à savoir le programme d'activité des missions locales et l'évaluation. Pour autant, ses compétences ne s'arrêtent pas là puisqu'il peut être consulté par le gouvernement sur tout autre sujet concernant l'insertion professionnelle des jeunes, sachant qu'il n'en manque pas.

Dernier point, le secrétariat du conseil national est aussi légitimé puisqu'il est codifié avec le conseil lui-même. Le secrétaire général peut s'entourer de collaborateurs. Un élément de sécurisation financière, les crédits nécessaires au fonctionnement du CNML sont inscrits sur le budget du ministre chargé de l'emploi. Vous verrez en lisant attentivement ces dispositions que le socle du décret de 1990 modifié en 2002 a été conservé, mais on a simplement voulu renforcer et mieux adapter la structure et les compétences du conseil pour les cinq prochaines années.

Patrick Révilloud, président de l'association franc-comtoise des missions locales

Dans le protocole 2005, nous développons tous nos efforts pour qu'il y ait une animation régionale et des associations régionales. Je m'étonne qu'elles ne soient pas citées comme étant membres du CNML.

Françoise de Veyrinas

Elles figurent dans le 2^o du haut de la seconde page. « Délibère sur les propositions d'orientation du programme national d'animation et d'évaluation du réseau des missions locales. Il s'appuie sur la contribution des organismes et associations œuvrant pour l'animation du réseau des missions locales au niveau régional et favorise la coordination de leurs activités ».

Patrick Révilloud

Il faudrait veiller à ce que les présidents des missions locales qui auront été désignés par décret soient présidents d'une association régionale pour éviter des divergences de point de vue. C'est une précaution à prendre pour notamment éviter des problèmes dans les régions.

Agnès Quiot

Il n'est pas possible de mentionner les présidents des associations régionales des missions locales car juridiquement ce n'est pas tout à fait juste. Un certain nombre d'animations régionales dans le réseau sont portées par les CARIF-OREF, et non les ARML, d'où la périphrase, beaucoup plus juste et correcte sur le plan juridique, qui permet de couvrir tout le monde. D'autre part, à ma connaissance, dans la composition du CNML tous les présidents d'ARML sont représentés en tant que présidents de missions locales, et a fortiori présidents d'ARML.

Françoise de Veyrinas

C'était une volonté du bureau. Nous l'avons fait et il faut continuer à le faire car c'est indispensable. Les trois personnalités qualifiées étant les directeurs, les présidents et les animateurs régionaux. Je vous remercie. Il me reste à vous souhaiter à tous de très bonnes fêtes.

CONSEIL NATIONAL DES MISSIONS LOCALES 15 décembre 2005

Présents

M. de VILLEPIN Dominique, Premier ministre
M. OBENICHE Jean-Baptiste, conseiller technique cabinet du Premier ministre
M. LARCHER Gérard, ministre délégué à l'emploi au travail et à l'insertion professionnelle
M. OZWALD Richard, conseiller technique cabinet ministre délégué à l'emploi au travail et à l'insertion professionnelle

Présidents de missions locales et de leurs associations régionales

Mme de VEYRINAS Françoise, présidente du CNML, ml Toulouse
M. WILLMANN Gérard, vice-président du CNML, association régionale Rhône-Alpes, ml Drôme des collines/Romans/Royan/Vercors
M. MONTANE André - ADF
Mme ARDITI Maryse - ARF
Mme ANTIGNAC Josette, association régionale Ile-de-France, ml Sud-ouest Seine et Marne (Melun)
M. BIERRY Frédéric, association régionale d'Alsace, ml Bruche-Mossig-Piémont (Molsheim)
M. BONNEFON Jean-Claude, association régionale Poitou-Charentes, ml Poitiers
Mme CAYEUX Marie-France, association régionale Picardie, ml Beauvais
M. COLCOMBET François, association régionale d'Auvergne, ml Le Puy en Velay
M. CUIGNIEZ Christian, association régionale Haute-Normandie
M. CURY Gilbert, ml Picardie Maritime
M. DEBRACH Laurent association régionale Limousin, ml Limoges
M. DELPORT Jean-Pierre, association régionale Centre, ml Orléans
M. GAUTRIN Frédéric représentant M. PRUVOST Roger ml rurale Ternois Haut Pays - Saint-Pol-sur-Ternoise
M. JARLAUD Pierre, association régionale Bourgogne, ml arrondissement de Beaune
M. HUJEU Claude, association régionale Nord-Pas-de-Calais, ml Armentières Vallée de la Lys
Mme LANGE Annie, présidente de la mission locale du Mans
Mme LECRES Marie-Odile, association régionale Basse-Normandie, ml Cotentin (Cherbourg)
M. LEPINAY Raymond, Midi-Pyrénées, Président de l'UNML
Mme LESTIEN Françoise, association régionale Pays-de-la-Loire, ml Agglomération Nazérienne
M. MOUILLE Pascal, ml d'Annecy
M. OLLIVIER Jean-Claude, ml Presqu'île guérandaise
M. PAIRO Jacques, association régionale Languedoc-Roussillon, ml Narbonne
M. RAY Jean-Paul, ml Jeunes Val d'Allier (Issoire)
M. REVILLOUD Patrick, association régionale Franche-Comté, Espace jeunes Nord Jura Dole

Représentants des administrations

M. BOISSIER Pierre, directeur de l'AFPA
M. BUTOR Patrick, directeur de la population et des migrations - DPM
Mme CHARVET Anne-Marie, déléguée interministérielle à la ville
M. GAEREMYNCK Jean, délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle - DGEFP
Mme GAUZERE Mireille, adjointe au directeur général de l'Action sociale - DGAS
M. AUTHIE Jean-Louis, ministère de la justice, protection judiciaire de la jeunesse - PJJ
Mme BARGAS Dominique, ministère éducation nationale - DESCO
Mme BLAUBLOMME Marie-Catherine, directrice des relations SPE - AFPA
Mme BOURDAIS Fabienne, direction des sports - bureau DS 6
Mme CATEL Pierrette, DG ANPE
Mme CUBAYNES Marie-Hélène, direction générale de la santé -DGS
Mme DADOU Hélène, ministère équipement - DUHC

Mme DALBERTO HUSSENOT Marie, DPM
M. DAUBECH Noël, DGEFP
Mme DETAIN Marie-Françoise, direction du budget - bureau 6 BEI
Mme LARET BEDEL Catherine, bureau égalité professionnelle service des droits des femmes
M. de LORGERIL Alain, DGEFP
Mme MAS Stéphanie, direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - DARES
M. MONTI Philippe, DG ANPE
M. PRIMAULT Jacques, direction de la jeunesse et de l'éducation populaire
Mme QUIOT Agnès, DGEFP
Mme ROSSI Françoise, Agriculture - DGER
Mme SCHMIT Pascale, DGEFP
Mme SEKOURI Amaria, DGEFP
M. TEILLARD Jérôme, ministère de l'intérieur, direction des collectivités locales - DLC3

Secrétariat général du CNML

M. GIANNESINI Jean-Jacques, secrétaire général du CNML
M. AUTON Yves
Mme BOURDETTE Bernadette
Mme GUILLET Karine
M. JOLY Bruno
Mme LEBKIRI Sandrine
M. SIBOLY Frantz

Invités

M. TERRIEN Jean-Marie, président de l'ANDML
Mme TORRES Catherine, présidente de l'association professionnelle des équipes d'animations régionales
M. COQUIN Maurice, directeur de la ml Toulouse
M. DAVENNE Pierre, ml Tourcoing Vallée de la Lys, groupe Europe
Mme PLATANIA Sylvie, ml Coudon au Gapeau, groupe Europe

Excusés

Mme APAYDIN-SAPCI Elise, association régionale Lorraine, ml Metz
Mme BAREGES Brigitte - AMF
Mme BERNASCONI Sabine, ml Marseille
Mme de PORTZAMPARC Marie-Noëlle, ml Boulogne-Billancourt
M. DIEUX Jean-Louis, association régionale Paca, ml Centre Var (Le Luc en Provence)
Mme FAYET Véronique, vice-présidente du CNML, ml Bordeaux
M. GALLEY Robert, association régionale Champagne-Ardenne, ml Troyes
M. GARDET Patrick, association régionale Bretagne, ml Brest
Mme GERARD Pascale - ARF
Mme GROSSKOST Arlette - ARF
M. HEIDEGER Pierre, association régionale Réunion, ml Ouest Réunion
M. HERBILLON Michel, ml Maisons-Alfort
Mme HOFFMANN Marie-Noëlle - ADF
Mme LALSIE Marie-José, association régionale Antilles-Guyane, ml Guyane
M. MAITREAU Philippe - AMF
M. MICHEL Gérard, ml Nancy
M. MILLET-BARBE Christian, association régionale Aquitaine, ml Pays Basque (Bayonne)
M. ZUCCARELLI Emile, association régionale Corse, ml Bastia
Monsieur le directeur du budget